

Réussir ensemble

Rapport de gestion 2025



Table des matières

En bref	4
Chiffres-clés financiers	5
Dialogue ouvert avec les collaboratrices et collaborateurs	6
Éditorial	15
Rapport de situation	17
Situation économique et évolution du marché de l'assurance	17
2 Portrait de l'année 2025 - les évolutions les plus importantes chez Pax	18
La stratégie de Pax	22
La prévoyance sous le signe de la coopérative	23
Durabilité chez Pax	24
Opérations d'assurance	25
Développement des produits	27
Appréhender la prévoyance dans sa globalité	29
Placements de capitaux de l'assurance-vie	31
Gestion des risques	33
Perspectives groupe Pax	34
Gouvernement d'entreprise	35
Membres des conseils d'administration	46
Comité directorial	53
Rapport financier Pax Konzern	67
Comptes consolidés	68
Bilan consolidé	69
Tableau des flux de trésorerie	70
Tableau de variation du capital propre	72
Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés 2025 à l'AD	101
Rapport financier Pax Holding	104
Compte de profits et pertes du Pax Holding	105
Bilan du Pax Holding	106
Annexe au Pax Holding	107
Proposition du Ca quant à l'utilisation du bénéfice inscrit au bilan	109
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025	110

Ce à quoi nous nous référons

Forme courte	Dénomination juridique
Pax Holding	Pax Holding (société coopérative)
Pax Assurance	Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA
Creadi	Creadi AG en liquidation (jusqu'au 2 septembre 2025)
Pax Asset Management	Pax Asset Management SA
Simpego	Simpego Assurances SA

Arrondis

Les montants figurant dans les tableaux sont arrondis. Les sommes et ratios peuvent de ce fait diverger. La version allemande fait foi.

Où nous trouver encore

pax.ch/rapport-de-gestion

En bref

Chiffres-clés financiers

28.0

millions de CHF
Bénéfice du groupe Pax

860

millions de CHF
Capital propre du groupe Pax

9.4

milliards de CHF
Total des placements de capitaux du groupe Pax

965

millions de CHF
Primes émises dans l'assurance-vie

27

millions de CHF
Attribution au fonds d'excédents

23.4

millions de CHF
Montant distribué aux assurés à partir du fonds d'excédents

Chiffres-clés financiers

Groupe Pax

	2021	2022	retraité 2023	2024	2025
Résultat après impôts en millions de CHF	13	22	25	27	28
Capital propre consolidé en millions de CHF	710	704	731	789	860
Placements de capitaux en millions de CHF	8'879	8'587	8'787	9'086	9'418
- dont pour le compte propre	7'245	7'187	7'284	7'459	7'605
Emplois à temps plein (sans Simpego)	314	315	319	339	360

Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA

Compte de profits et pertes	2021	2022	retraité 2023	2024	2025
Primes brutes en millions de CHF	812	842	866	889	965
- Primes prévoyance privée	376	416	436	448	477
- Primes prévoyance professionnelle	436	426	430	441	488
Nouvelles affaires en millions de CHF					
- Prévoyance privée (APE)	35	33	30	28	26
- Prévoyance professionnelle	6	6	6	6	14
Produit provenant des placements de capitaux en millions de CHF	91	60	109	129	108
Résultat avant impôts en millions de CHF	23	33	34	43	29
Fonds d'excédents prévoyance privée et professionnelle					
Attribution au fonds d'excédents en millions de CHF	17	35	28	26	27
Distribution en millions de CHF	15	20	19	21	23
Bilan					
Provisions techniques en millions de CHF	7'958	7'656	7'771	7'924	8'209
- dont pour le compte propre	6'329	6'258	6'226	6'254	6'353
- dont pour le compte et au risque de tiers	1'629	1'398	1'545	1'670	1'856
Réserve pour la participation future des assurées et assurés aux excédents y compris plus-values et moins-values en millions de CHF	292	285	319	343	402

Dialogue ouvert avec les collaboratrices et collaborateurs

En tant qu'entreprise suisse de tradition forte de 150 ans d'histoire, Pax allie l'expérience et la volonté de se développer. C'est pourquoi travailler chez Pax, c'est assumer des responsabilités et élaborer ensemble des solutions pour la prévoyance privée et professionnelle. Nos collaboratrices et collaborateurs nous permettent de concrétiser notre vision, étape par étape: nous allons devenir le meilleur assureur de prévoyance pour nos clientes et clients parce que nous rendons la prévoyance simple.

Ce qui compte pour nous, c'est un cadre de travail qui tient compte des différentes situations de vie. Cela comprend des modèles de travail flexibles, une inclusion concrète et une culture reposant sur la confiance et le respect mutuel. La distinction «Family Score Award 2025-2027» nous conforte dans notre volonté de poursuivre sur cette lancée. Dans les pages qui suivent, des collaboratrices et collaborateurs nous font part de leur expérience dans leur travail quotidien chez Pax et de ce qui compte particulièrement pour eux.

«Mon environnement de travail se caractérise par la confiance et une grande liberté d'action: Je peux assumer mes responsabilités tout en me sentant soutenue par une partenaire solide.»

Lien Nguyen, gérance Fondation collective Balance





«Pax se caractérise par sa stabilité, une orientation claire et une culture forte qui engendre l'identification. J'aime vraiment travailler chez Pax, car j'apprécie beaucoup la rapidité des prises de décision, le fait que mes efforts soient reconnus et la possibilité de participer ainsi activement à façonner l'avenir de l'entreprise.»

Luano Tarantino, responsable prestations prévoyance privée



«J'apprécie la collaboration simple chez Pax: Des objectifs clairs, des circuits courts et un feed-back ouvert créent une dynamique commune. Nous sommes à l'écoute les uns des autres, nous apprenons vite et agissons avec pragmatisme, ce qui permet de concrétiser rapidement les idées et de trouver des solutions efficaces.»

Ionel Onofrescu, Business Development Manager

«Je considère Pax comme étant sociable, respectueuse et accessible. On me fait confiance pour mener à bien des projets ambitieux, tout en m'accompagnant dans mon développement personnel. C'est précisément grâce à cette combinaison que je peux mettre chaque jour à profit ma passion pour la prévoyance.»

Coralie Surer, gestionnaire de produits prévoyance privée





«Pax encourage ses collaboratrices et collaborateurs en permanence. Je constate personnellement l'importance de cette exigence: Pax me permet de suivre un Executive MBA parallèlement à l'exercice de mes fonctions, tout en attendant de moi que je fasse progresser le développement de mon équipe de manière active et structurée.»

Richard Huber, chef d'équipe Solution Architecture

«Chez Pax, c'est l'être humain qui est au centre. Ensemble, nous façonnons une culture fondée sur la confiance, le respect mutuel et une collaboration d'égal à égal. J'apprécie énormément de faire partie de cette culture et de pouvoir accompagner les personnes dans leur développement personnel.»

Larissa Graf, développement du personnel



Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous sommes ravis que Pax ait pu, au cours de l'exercice 2025, démontrer une nouvelle fois sa solidité financière et sa résistance. À la fin de l'année, le bénéfice s'élevait à 28 millions de CHF, ce résultat étant supérieur à celui de l'année précédente. Cela est d'autant plus réjouissant que le contexte économique et géopolitique est resté marqué par de grandes incertitudes. Après l'affectation de 27 millions de CHF au fonds d'excédents, nos sociétaires participent à ce succès grâce à des distributions à nouveau nettement plus élevées.

L'amélioration du résultat est principalement due à la croissance des primes, tant dans la prévoyance privée que dans la prévoyance professionnelle. De plus, le résultat des placements s'est révélé très satisfaisant.

Nous avons par ailleurs réussi à renforcer une fois de plus le capital propre de l'entreprise. Grâce à sa forte capacité de risque, Pax continue de se montrer très solide en matière de solvabilité et de capitalisation.

Croissance dans les deux secteurs

Au total, nous avons pu augmenter le volume des primes de notre activité principale de près de 8.5 pour cent au cours de la période sous revue. Dans la prévoyance privée, les recettes des primes ont augmenté de 6.3 pour cent. Comme l'année précédente, ce sont surtout les affaires liées aux primes uniques, stimulées par la demande pour le «Plan de versement», qui ont contribué à cette évolution positive. Le volume de prime dans la prévoyance professionnelle a augmenté de 10.8 pour cent en 2025. Nous avons réussi à attirer davantage de nouveaux clients que prévu dans la prévoyance professionnelle. Cela s'explique surtout par les nouvelles affaires issues des reprises de contrats au 1^{er} janvier 2025, notamment au sein de la Fondation collective Balance.

Marché des affaires des participations

En 2025, le résultat de la Pax Asset Management SA se situe dans le cadre de nos attentes. Grâce à l'évolution favorable des marchés financiers, les produits nets des placements sont restés au niveau de l'année précédente. Par ailleurs, les mesures d'assainissement mises en place l'année dernière en vue de rentabiliser l'activité véhicules à moteur de Simpego ont porté leurs fruits. Ainsi, l'assureur en ligne, dont Pax détient une participation majoritaire, a enregistré une nette amélioration de ses résultats au cours de l'exercice sous revue.

La durabilité dans notre ADN

La durabilité est profondément ancrée dans l'identité de Pax – en tant qu'assurance-vie qui agit depuis près de 150 ans dans l'intérêt des générations futures, mais aussi en tant que coopérative qui mise sur une croissance responsable et axée sur le long terme. La crédibilité, la vision à long terme et la proximité avec nos parties prenantes caractérisent notre action quotidienne et guident nos décisions à tous les niveaux. Notre stratégie de durabilité constitue ici une base fiable: elle évolue en permanence afin de rester efficace, pertinente et pérenne. L'année dernière, nous avons affiné les axes prioritaires et défini de nouveaux objectifs. Au cours de l'année à venir aussi, nous poursuivrons ce développement de manière ciblée afin d'accroître notre impact durable en continu.

«Stratégie 2025» clôturée avec succès

À la fin de l'année 2025, nous avons mené à bien la période stratégique 2023-2025. Au cours des trois dernières années, nous avons réussi à renforcer encore la position de l'entreprise. Cela implique que nous avons pu renforcer de manière ciblée l'accompagnement de nos sociétaires, grâce à une assise financière solide. Dans la prévoyance privée, la demande a évolué favorablement, soutenue par des produits pouvant être souscrits en ligne, de nouveaux plans de versement ainsi que des partenariats et des offres de bancassurance. Dans la prévoyance professionnelle, l'assurance complète reste au centre, complétée par la solution hybride «DuoStar». Notre propre Asset Management est aujourd'hui axé sur les placements durables et soutient notre politique d'investissement à long terme.

C'est sur cette base prometteuse que nous entamons désormais une nouvelle phase stratégique qui s'étendra jusqu'en 2028. En effet, d'une part, les besoins de nos clientes et clients évoluent, et d'autre part, le marché de la prévoyance privée et professionnelle est soumis à des changements. La nouvelle stratégie «Ensemble en tête» s'appuie donc sur la précédente, mais comporte quelques nouveautés importantes.

Grâce à cette stratégie révisée, nous nous assurons de renforcer notre positionnement sur le marché et de mettre clairement en avant ce qui nous distingue. Nous gardons toujours à l'esprit notre vision de devenir la meilleure assurance de prévoyance pour nos sociétaires, car nous rendons la prévoyance simple.

Au cours de ses quelque 150 ans d'histoire, Pax n'a cessé de s'imposer comme une pionnière dans le domaine de la prévoyance en Suisse. «Ensemble en tête» perpétue ainsi une approche éprouvée et trace la voie pour les années à venir.

Merci à tous ceux qui nous ont accompagnés sur le chemin menant à l'année anniversaire

Nous sommes arrivés à un moment particulier de notre parcours commun. À l'occasion de la publication du rapport de gestion 2025, Pax se trouve en plein cœur de son 150^e anniversaire. Nous profitons de ce jalon pour renforcer la notoriété de notre marque, pour dialoguer avec Pax et pour offrir des expériences marquantes avec et pour toutes les personnes qui sont en contact avec nous.

Nous tenons à remercier sincèrement nos sociétaires pour leur confiance et leur attachement à Pax. Nous apprécions également beaucoup la collaboration fiable avec nos partenaires commerciaux. Nous remercions le conseil d'administration et le comité directeur pour leur gestion avisée et leur grand engagement.

Nous tenons à remercier tout particulièrement nos collaboratrices et collaborateurs – raison pour laquelle ils ont d'ailleurs eu la parole dans ce rapport de gestion. Par leur personnalité, leur engagement quotidien, leur compétence et leur sens des responsabilités, ils marquent Pax de leur empreinte et permettent à notre clientèle de découvrir nos prestations. Leur contribution est la base du développement et des succès dont nous pouvons nous réjouir pour l'année sous revue.



Daniel O. A. Rüedi

Président du
conseil d'administration



Peter Kappeler

Président du
comité directeur

Rapport de situation

1 Situation économique et évolution du marché de l'assurance

Marquée par des bouleversements dans la politique commerciale, des tensions géopolitiques et un endettement mondial qui reste élevé, l'incertitude est restée forte au cours de l'exercice sous revue, ce qui s'est répercuté sur la situation économique et les marchés financiers en Suisse. Dans un contexte de légère décélération de la croissance économique mondiale, le développement de l'économie suisse a été inférieur à la moyenne, mais stable. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) estime la croissance du produit intérieur brut à environ 1.4 pour cent en 2025. L'inflation est tombée à 0.2 pour cent en moyenne annuelle, atteignant ainsi son niveau le plus bas depuis cinq ans. La consommation privée s'est montrée résistante et a soutenu la conjoncture.

En 2025, le secteur de la prévoyance était toujours fortement influencé par les marchés financiers et l'évolution des taux d'intérêt. Alors que les taux d'intérêt sont restés élevés à l'international, la Suisse a fait figure d'exception en raison de sa faible inflation. Les taux d'intérêt à long terme – par exemple ceux des obligations sur dix ans de la Confédération suisse – ont parfois avoisiné zéro au cours de l'année et n'étaient que légèrement supérieurs à la fin de l'année, s'établissant à environ 0.3 pour cent. Ce niveau de taux d'intérêt toujours bas a pesé sur les perspectives de rendement structurelles des placements à revenu fixe et a compliqué le financement d'engagements à long terme.

Les décisions de politique monétaire et les attentes en matière de taux d'intérêt sont donc restées des facteurs déterminants pour les institutions de prévoyance. Dans le même temps, les marchés boursiers internationaux ont enregistré des hausses significatives malgré une volatilité temporaire. Cela a entraîné une hausse des valeurs comptables des portefeuilles de titres et a temporairement amélioré la marge de manœuvre comptable. En parallèle, la vulnérabilité face à de possibles corrections du marché s'est toutefois accrue. Des informations plus détaillées concernant l'évolution sur les marchés des capitaux et leurs répercussions sur les placements de capitaux dans l'assurance-vie figurent au chapitre 9 du présent rapport de situation.

Les défis du 2e pilier de la prévoyance vieillesse suisse restent considérables.

Dans le contexte économique actuel, les rendements des classes d'actifs à faible risque restent nettement inférieurs à ce qui avait été prévu lors de la conception de la prévoyance professionnelle en Suisse. Il en résulte que, pour l'assurance complète, le potentiel de rendement ne suffit pas à financer les taux de conversion légaux et que les prestataires doivent adapter leurs modèles de taux de conversion. L'espérance de vie qui continue de s'allonger augmente encore la pression démographique. À cela s'ajoutent des évolutions sociales et réglementaires qui rendent nécessaire une modernisation du deuxième pilier. Les défis liés au 2^e pilier de la prévoyance vieillesse suisse restent donc considérables. La réalisation durable de rendements sur les placements reste donc un facteur clé pour la stabilité des activités de prévoyance et d'assurance-vie. Pax répond à ces enjeux majeurs de la prévoyance professionnelle grâce à un modèle de taux de conversion innovant ainsi qu'à l'offre unique de la Fondation collective Balance qui propose une approche hybride alliant assurance complète et semi-autonomie.

2 Portrait de l'année 2025 - les évolutions les plus importantes chez Pax

2.1 Bénéfice et capital propre encore augmentés

Le groupe Pax fait le bilan d'un exercice 2025 couronné de succès. Le bénéfice a atteint 28 millions de CHF, soit une hausse de 3.7 pour cent par rapport à l'année précédente (27 millions de CHF). Pax maintient ainsi l'évolution positive des résultats des années précédentes. La croissance à nouveau rentable de l'activité d'assurance, le résultat des placements ainsi que la contribution au résultat de la Pax Asset Management ont apporté des impulsions décisives. Pax a également renforcé une fois de plus son capital propre. Celui-ci a augmenté de 71 millions de CHF pour atteindre 860 millions de CHF (année précédente: 789 millions de CHF). Grâce à cette base financière solide, le groupe Pax reste un partenaire fiable qui garantit la stabilité et la sécurité pour ses assurées et assurés.

2.2 Pax reste une employeuse très prisée

En 2025, le groupe Pax comptait en moyenne 359.6 emplois à temps plein (ETP) en comparaison aux quelque 338.6 ETP l'année précédente. Cela inclut les salariées/salariés à temps plein et à temps partiel, les apprenties/apprentis et les collaboratrices/collaborateurs des filiales, toutefois sans Simpego. D'autres informations concernant la structure du groupe figurent au chapitre Gouvernement d'entreprise.

La hausse de la valeur moyenne des ETP par rapport à l'année précédente s'explique principalement par l'évolution en 2024. Le développement des effectifs dans des domaines stratégiques tels que la distribution et l'informatique s'étant effectué progressivement jusqu'à fin 2024, la moyenne des ETP en 2024 a été nettement inférieure à l'effectif réel en ETP à la fin de l'année 2024. En 2025, la croissance est restée stable: les effectifs en ETP n'ont augmenté que modérément (+7 ETP) par rapport au début de l'année, ce qui a conduit à une moyenne annuelle plus équilibrée que l'année précédente.

28

millions de CHF

Bénéfice du groupe Pax

La culture de Pax influence le comportement des collaboratrices et collaborateurs et contribue considérablement à la réussite de l'entreprise. Le «Pax Spirit» est synonyme d'une collaboration inspirante et de rapports liants, afin d'obtenir ensemble des résultats supérieurs à la moyenne. L'échange ouvert, l'importante responsabilité individuelle et le respect mutuel constituent ici la base. Les collaboratrices et collaborateurs apportent leur expertise de manière transversale et participent activement à l'organisation de leur travail au sein de l'équipe de manière responsable. La focalisation sur les objectifs de l'entreprise qui sont systématiquement orientés sur la mise en œuvre de la stratégie crée les conditions pour un développement continu.

La culture vécue marquée par les valeurs «crédible», «prévoyante» et «directe» augmente autant la satisfaction que les performances. C'est ce qui se reflète dans la qualité des prestations de service et des offres de produits.

En 2025 aussi, Pax a pu pourvoir plusieurs postes-clés avec des talents internes. Cela montre que les collaboratrices et collaborateurs de Pax apprennent et se développent.

Après 2023 et 2024, l'attractivité de Pax en tant qu'employeuse est démontrée par l'enquête indépendante menée par Statista, «Handelszeitung» et PME «Meilleurs employeurs 2025». Pax a de nouveau pu se réjouir de son classement. Comme l'année précédente, l'assurance de prévoyance se classe en première position sur la place de Bâle et fait également partie des meilleurs employeurs dans la catégorie «Assurances et caisses maladie». Sur le territoire national aussi, Pax s'est classée parmi les meilleurs des 250 employeurs en tout employant au moins 200 personnes.

La culture de Pax repose sur des relations caractérisées par la confiance et la transparence, une marge de manœuvre efficace en matière de responsabilité et une volonté d'apprendre qui imprègne notre quotidien.

En tant qu'assurance de prévoyance organisée sous forme de coopérative, Pax prend sa responsabilité sociale au sérieux. Cela implique également d'être une employeuse moderne et progressiste qui encourage activement ses collaboratrices et collaborateurs, favorise la responsabilité individuelle et la participation, entretient une culture d'entreprise inclusive et propose des modalités de travail flexibles ainsi que des conditions de travail adaptées à la vie de famille. Les collaboratrices et collaborateurs de Pax savent l'apprécier, comme le montre le «Family Score» établi par Pro Familia en collaboration avec Empiricon. Cette enquête, élaborée selon des critères scientifiques, évalue le degré de conciliation travail-famille dans les entreprises Avec 86 points sur 100 possibles, Pax se situe bien au-delà de la moyenne nationale de 63 points.

L'enquête effectuée auprès des collaboratrices et collaborateurs en 2025 confirme une fois encore la culture vécue chez Pax. Le taux de participation de 95 pour cent et un taux de satisfaction des collaboratrices et collaborateurs de 80 points, nous fournit une image claire de nos points forts et des domaines dans lesquels nous pouvons nous améliorer. Les résultats montrent que nous poursuivons résolument notre chemin et que nous progressons ensemble. Nos excellents résultats ont en outre été récompensés par le ValueQuest Award, ce qui souligne notre ambition d'être une employeuse moderne et attractive.

2.3 Pax Asset Management SA: performante et résolument tournée vers le développement durable

La Pax Asset Management SA (Pax Asset Management) est une filiale à 100 pour cent du Pax Holding. L'année dernière, elle employait en moyenne 16.6 équivalents temps plein (ETP). Elle gère le portefeuille d'investissement et de biens immobiliers du groupe Pax (sans Simpego) et des trois fondations collectives encadrées par la Pax Assurance. Elle est en outre en charge de la gestion des biens existants. Les actifs sous gestion s'élèvent à 9.7 milliards de CHF.

Au cours de l'exercice, la Pax Asset Management a réalisé un bénéfice conforme aux prévisions. Ainsi, elle continue de contribuer de manière significative au résultat du

groupe et renforce sa structure de revenus, ce qui réduit également la dépendance vis-à-vis des taux d'intérêt.

La Pax Asset Management SA renforce la structure des revenus de Pax.

Depuis deux ans, les principes d'investissement de Pax correspondent à des standards élevés de durabilité. Ils s'appliquent aux actifs immobilisés de la prévoyance privée et professionnelle, des fondations de prévoyance ainsi qu'aux propres fonds de placement de Pax. Le processus d'investissement s'oriente sur les 17 objectifs de durabilité des Nations Unies. De ce fait, Pax investit principalement dans des entreprises dont les produits, les services et les activités commerciales contribuent positivement à la réalisation de ces objectifs.

2.4 Évolutions au sein de la Simpego Assurances SA

La Simpego Assurances SA (Simpego) est un assureur en ligne auquel le Pax Holding participe à raison de 53.88 pour cent. En tant qu'entreprise entièrement numérique, Simpego propose des solutions d'assurance innovantes pour les voitures, motocycles, camionnettes, voitures de collection, l'inventaire du ménage, les bâtiments et les animaux domestiques. Au vu du volume de primes, Simpego appartient au top dix des assureurs auto en Suisse. Pour l'année 2025, l'entreprise s'est vu décerner le label «Meilleur service client de Suisse 2025», attribué par «Blick» et Statista: 1^{re} place dans le domaine de l'assurance ménage, 2^e place dans les domaines de l'assurance automobile et responsabilité civile, et, avec une note de 9.03, la première place au classement général de toutes les compagnies d'assurance suisses.

Par rapport à l'année précédente, les résultats de Simpego se sont nettement améliorés. Avec un ratio combiné à peine supérieur à 100 pour cent, Simpego a poursuivi la tendance à la baisse des taux de sinistralité et a atteint son niveau le plus bas depuis la création de l'entreprise. Grâce à une baisse de la sinistralité résultant d'un assainissement ciblé du portefeuille dans le secteur des véhicules à moteur – de loin le plus important de Simpego – et à une liquidation partielle de la provision constituée l'année précédente, le résultat a dépassé les attentes.

Le taux de participation du Pax Holding à la Simpego a diminué de 6.96 pour cent en juin 2025 pour atteindre 53.88 pour cent. Cela s'explique par une augmentation du capital social à laquelle Pax n'a délibérément pas participé.

En décembre 2025, la direction de Simpego a été remaniée: Fabian Schmid, précédemment Chief Market & Technology Officer, a été nommé nouveau CEO de l'entreprise. Il a succédé à Patrick Eugster qui a quitté l'entreprise à sa propre initiative après neuf ans. Doris Andres, jusqu'alors Chief Risk and Legal & Compliance Officer, a repris le poste de Chief Financial Officer (CFO). Avec Nicole Rumo (Chief Operating Officer) et Michael Ammann (Chief Underwriting, Data et, désormais, Technology Officer), la direction est à nouveau au complet.

2.5 Les coopérations ouvrent de nouvelles perspectives

Les partenariats apportant un bénéfice mutuel ouvrent à Pax et aux partenaires de coopération des perspectives intéressantes et rendent une croissance continue possible. Les partenaires de coopération profitent des connaissances en prévoyance et de la flexibilité de Pax, celle-ci adaptant efficacement les solutions de prévoyance aux

exigences des partenaires d'un secteur donné, par exemple pour les organisations de soins à domicile ou de garde d'enfants. Ainsi, au cours de l'année sous revue, Pax a par exemple lancé une solution spécialement destinée à la prévoyance professionnelle des employés des crèches. Elle combine aisément sécurité et rendement et tient compte des besoins en matière de prévoyance des employés des crèches dès l'âge de 18 ans.

Pour les jeunes entreprises également, le savoir-faire et la flexibilité de Pax représentent une formidable opportunité. La Startup Academy Basel et Pax font de ce fait cause commune pour familiariser très tôt les start-up avec la question de la prévoyance professionnelle. Le partenariat conclu en juillet 2025 permet non seulement aux jeunes entreprises d'accéder à une solution de prévoyance flexible, mais également à une consultation personnelle dans l'espace de coworking local en plein centre de Bâle. Les Startup Academies de Bâle-Campagne, du Plateau suisse, de Zurich et du Tessin, le Centre des jeunes entrepreneurs, KMU-next, Businesspark Baselland et BaselArea ont également conclu un partenariat avec Pax en tant qu'incubateurs de start-up.

Pax propose des solutions sur mesure et flexibles aux partenaires de coopération.

Qui plus est, les partenariats de distribution augmentent les chances de croissance. Pax collabore avec Generali et la Mobilière dans la distribution de la prévoyance professionnelle, ainsi qu'avec Helsana dans la prévoyance privée, et complète leur offre avec ses propres solutions. Les partenaires commerciaux peuvent ainsi proposer une gamme complète de produits, tandis que Pax profite de la force de vente de ses partenaires.

2.6 D'autres canaux de distribution prennent de l'importance

Outre le canal des courtiers qui reste central, les canaux de distribution supplémentaires ont gagné en importance en 2025. La génération de leads par la prospection téléphonique active au sein de l'Opportunity Center a connu un grand succès. Cela a à son tour favorisé une croissance significative au sein du centre de prévoyance «Prévoyance privée» qui conseille en premier lieu les clients non suivis par un courtier.

La distribution en ligne dans la prévoyance privée n'a connu qu'une croissance modérée. Par contre, les souscriptions en ligne dans la prévoyance professionnelle ont évolué très positivement. Cela montre que le développement continu de la seule plateforme suisse de souscription directe LPP en ligne ainsi que l'intégration de «DuoStar» dans celle-ci ont porté leurs fruits (cf. chapitre 7.2).

3 La stratégie de Pax

«Nous allons devenir le meilleur assureur de prévoyance pour nos clientes et clients parce que nous rendons la prévoyance simple.» La période stratégique 2023-2025 s'est clairement inscrite dans cette vision de Pax et a constitué le cadre du développement de l'activité dans un environnement exigeant. Au cours de ces années, Pax a mis en œuvre des axes prioritaires et a continué à renforcer sa position. L'accent a été mis sur des solutions de prévoyance qui restent compréhensibles et qui répondent aux besoins des clientes et clients.

Nous allons devenir le meilleur assureur de prévoyance pour nos clientes et clients parce que nous rendons la prévoyance simple.

3.1 Période stratégique 2023-2025 clôturée avec succès

Au cours de la période stratégique, Pax a perfectionné ses produits, poursuivi l'expansion de ses canaux de distribution et sensiblement simplifié les accès numériques. Les clientes, clients et les partenaires bénéficient aujourd'hui d'offres plus claires, de démarches simplifiées et d'un accès plus direct aux conseils et aux services. Pax a progressivement modernisé et simplifié les processus, ce qui a augmenté la qualité et la rapidité dans l'encadrement. Ces progrès, associés à une croissance rentable dans l'activité principale, ont contribué à la stabilité du groupe. L'asset management a soutenu cette évolution en renforçant la contribution au résultat pour le groupe Pax.

Dans le domaine de la culture, Pax a encore renforcé la coopération, la responsabilité individuelle et l'amélioration continue. La durabilité a constitué un point essentiel à part entière. Chez Pax, elle englobe la responsabilité vis-à-vis de la société, de l'économie et de l'environnement, influe sur le secteur des placements et l'exploitation opérationnelle et est ancrée à long terme dans le modèle économique grâce à son ancrage coopératif.

3.2 Ensemble en tête - stratégie 2028

En 2025, le conseil d'administration a adopté la nouvelle stratégie 2028. À partir de 2026, elle définira le cadre stratégique et orientera Pax encore plus clairement vers les besoins des clientes et clients. L'accent est mis sur la croissance de l'activité principale avec des performances de marché flexibles. Pax améliore l'expérience client grâce à un parcours client numérique et personnalisé. Cela implique également de continuer à simplifier l'accès à la prévoyance et d'encourager la réflexion autonome concernant les questions financières. L'activité d'investissement soutient cette orientation grâce à des performances fiables.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie, la culture continue d'évoluer vers une organisation apprenante qui encourage une collaboration stimulante et un développement continu. La durabilité reste un pilier à part entière de notre orientation à long terme. La stratégie 2028 s'appuie sur ce qui a fait ses preuves et définit les orientations pour les années à venir. Afin de garantir la réussite de la mise en œuvre de la stratégie, Pax encourage une culture d'entreprise dans laquelle l'ouverture d'esprit, la confiance et la responsabilité de chacun occupent une place centrale. La durabilité joue également un rôle majeur, davantage à ce sujet au chapitre 5.

4 La prévoyance sous le signe de la coopérative

Le groupe Pax est organisé sous l'égide de la coopérative Pax Holding (société coopérative) dont le siège est à Bâle. Grâce à cette structure, le Pax Holding reste indépendant et peut organiser son développement de manière autonome et l'orienter sur le long terme.

Les bénéfices réalisés restent dans l'entreprise et profitent à tous les membres.

En tant que coopérative, elle s'engage uniquement à veiller à la sécurité financière de ses membres qui sont également propriétaires du Pax Holding.

Les bénéfices réalisés restent dans l'entreprise et profitent ainsi à l'ensemble des membres, par exemple sous forme d'une participation attractive aux excédents.

En plus de participer aux excédents, les sociétaires disposent d'un droit de regard. Ils peuvent se faire élire en tant que délégués et de la sorte influencer activement sur l'orientation stratégique de Pax par l'intermédiaire de l'assemblée des délégués.

Pax est synonyme de solidarité et de croissance durable basée sur une politique d'entreprise équitable et responsable. Cela fait de Pax un partenaire fiable, sûr et stable.

5 Durabilité chez Pax

Pour Pax, la durabilité constitue une base importante de son activité commerciale. Elle fait partie de la stratégie d'entreprise et est un élément central de l'identité de Pax. Ce faisant, Pax considère la durabilité dans son acception la plus large, à savoir comme une responsabilité vis-à-vis de la société, de l'économie et de l'environnement. Toutes les mesures sont fondées sur des normes reconnues au niveau international telles que les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (SDG) ainsi que la Convention de Paris. C'est sous cet angle que Pax a développé en 2023 la stratégie de durabilité qui détermine les thèmes sur lesquels Pax souhaiterait se pencher activement ou les activités déjà en cours qu'il s'agit d'intensifier. Au cours de l'année écoulée, les axes prioritaires ont été affinés et les objectifs ont été précisés. Le principe est simple: penser à demain, mais agir ici et maintenant. Cela signifie: Pax préfère des réussites à long terme à des bénéfices à court terme, réduit progressivement les émissions et rend la vie vivable pour les gens. Le chemin pour y parvenir est un processus constant. L'objectif n'est pas encore atteint, la durabilité demande en effet de la persévérance et une adaptation constante aux dernières évolutions en date.

Chez Pax, la durabilité fait partie de la stratégie d'entreprise et est un élément central de l'identité de Pax.

Depuis 2024, des informations détaillées concernant la durabilité et les activités chez Pax sont publiés dans le document «Durabilité chez Pax», cf. pax.ch/durabilite.

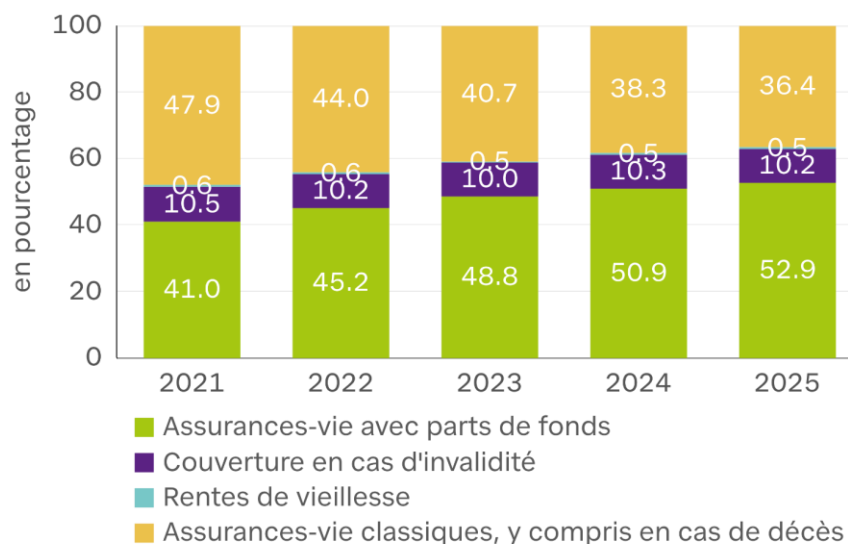
6 Opérations d'assurance

6.1 Évolution des primes dans l'assurance-vie

Dans la prévoyance privée, Pax a de nouveau enregistré une croissance au cours de l'exercice sous revue. Par rapport à l'année précédente, le volume de primes de l'assurance-vie a augmenté de 6.3 pour cent à 476.8 millions de CHF (2024: 448.4 millions de CHF).

Cette croissance a surtout été alimentée par les activités liées aux primes uniques. Avec 105 millions de CHF, Pax a enregistré une augmentation de quelque 51.2 pour cent dans les primes uniques par rapport à l'année précédente (2024: 69.4 millions de CHF). Dans le même temps, les primes périodiques ont baissé de près de 2 pour cent, passant de 379.0 millions de CHF l'année précédente à 371.8 millions de CHF en 2025. L'évolution positive des primes uniques a cependant largement compensé ce recul des primes périodiques. Le recul des nouvelles affaires n'a toutefois pu être que partiellement compensé. En 2025, le volume des nouvelles affaires s'élevait à 25.9 millions de CHF (2024: 27.7 millions de CHF) en APE (équivalent de prime annuelle). L'APE correspond à la somme de toutes les recettes provenant de primes périodiques plus un dixième de toutes les primes uniques perçues.

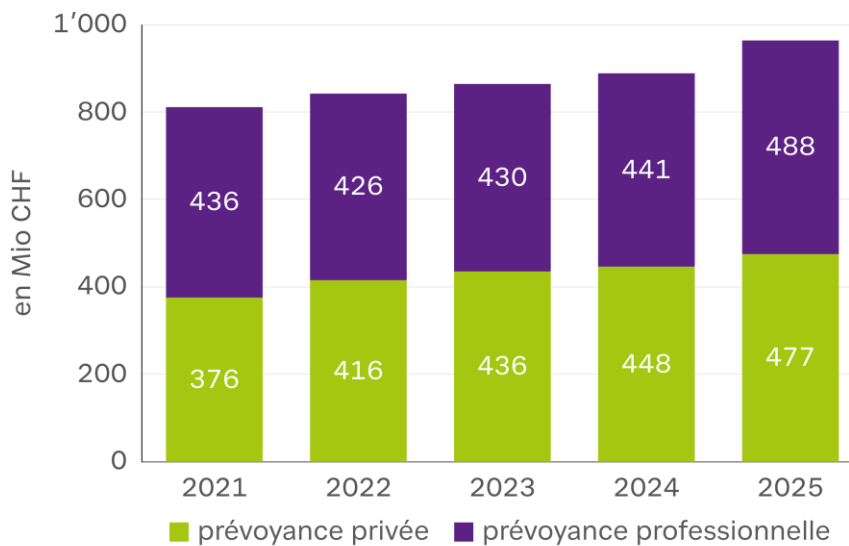
Pax Assurance - composition primes périodiques, prévoyance privée



Dans la prévoyance professionnelle, l'évolution des affaires a également été réjouissante. Comparées à l'année précédente, les primes uniques ont augmenté de 18.7 pour cent et atteignent 280.0 millions de CHF (2024: 235.8 millions de CHF). Globalement, le volume de primes dans la prévoyance professionnelle a progressé de 10.8 pour cent par rapport à l'année précédente et atteint 487.8 millions de CHF (2024: 440.3 millions de CHF).

Sur les deux branches, le volume total des primes de Pax a augmenté de 8.5 pour cent, passant de 888.7 millions de CHF l'année précédente à 964.5 millions de CHF.

Pax Assurance – évolution des primes brutes selon les branches



6.2 Politique d'excédents attractive et orientée sur la durabilité

En tant que coopérative, Pax oriente toujours ses activités en fonction des intérêts financiers de ses assurées et assurés. Cela se reflète dans la politique d'excédents durable: depuis des années, Pax attribue davantage au fonds d'excédents qu'elle n'en distribue. De la sorte, elle rend possible une participation stable aux excédents à long terme.

Pax mène une politique d'excédents durable.

Au cours de l'année sous revue, Pax a attribué 27 millions de CHF (2024: 26 millions de CHF) au fonds d'excédents. 16 millions de CHF de cette somme (2024: 21 millions de CHF) ont été alloués à la prévoyance privée et 11 millions de CHF (2024: 5 millions de CHF) à la prévoyance professionnelle.

Parallèlement, Pax a également procédé à des distributions intéressantes en 2025. Dans la prévoyance privée, les assurées et assurés ont obtenu 14.1 millions de CHF (2024: 13.4 millions de CHF), dans la prévoyance professionnelle, le montant portait sur 9.3 millions de CHF (2024: 7.3 millions de CHF).

Par l'attribution au fonds d'excédents et d'autres mesures en faveur des assurées et assurés de la prévoyance professionnelle, Pax a encore restitué quelque 95 pour cent (2024: 98.5 pour cent) aux assurées et assurés. Pax a ainsi une fois de plus clairement dépassé le taux minimal (legal quote) de 90 pour cent exigé par la loi.

6.3 Test suisse de solvabilité – grande sécurité financière pour les assurés

La capacité de risque de Pax se maintient à un niveau élevé. Le taux du Test suisse de solvabilité (SST) en est un indicateur fiable. Il souligne la capacité de Pax de tenir à tout moment les promesses financières faites aux assurées et assurés. Plus le taux est élevé, plus la sécurité pour les clientes et clients est élevée.

Ce taux s'élève à 235 pour cent au 31 décembre 2025, soit nettement au-dessus du taux minimal de 100 pour cent exigé par le régulateur. Pax continue ainsi d'offrir à ses clientes et clients une très grande stabilité et sécurité financières.

7 Développement des produits

7.1 Prévoyance privée: à chaque situation de vie sa propre solution de prévoyance

Dans la prévoyance privée, Pax propose des solutions flexibles et globales qui s'adaptent aux différentes phases de vie des clientes et clients. Les clientes et clients peuvent ainsi à la fois prévoir leur retraite et couvrir les risques biométriques. En 2025 aussi, Pax a poursuivi le développement de la gamme de produits et a simplifié et élargi de manière ciblée son offre de solutions de prévoyance orientées client et appuyées par le numérique. Pax souligne ainsi son ambition de prendre la prévoyance en compte dans sa globalité et de la rendre simple.

Avec l'introduction de FondsStar, Pax a lancé la nouvelle génération de l'assurance-vie liée à des fonds et remplacé l'ancien FondsPlan. FondsStar combine des éléments éprouvés de FondsPlan et LifeStar avec des options de placement élargies ainsi que des nouvelles caractéristiques produit orientées client et répond ainsi avec précision aux besoins d'une clientèle informée, attentive au rendement et aux prix. Outre les fonds Pax gérés activement, la gamme élargie de produits de placement inclut pour la première fois un produit de placement passif proposé par un prestataire tiers, tous ces fonds poursuivant des stratégies d'investissement durables. L'offre est complétée par des garanties uniques – par exemple en cas d'agrandissement de la famille – ainsi que par des options flexibles de gestion des échéances, qui permettent d'opter pour une stratégie comportant moins de risques ou de poursuivre les placements en fonds.

L'assurance épargne 3a peut être souscrite entièrement en ligne chez Pax.

Début juillet 2025, Pax a lancé le nouveau produit 3a en ligne. Depuis, la clientèle privée peut souscrire son assurance épargne 3a entièrement en ligne. Avec cette mise en place, Pax a franchi une étape importante dans sa transformation numérique tout en améliorant l'efficacité de ses processus internes. La mise à disposition systématique de tous les documents contractuels au format numérique sur le portail clients contribue en outre au développement durable grâce à l'économie de papier et la réduction des frais d'envoi.

À compter de 2026, Pax rendra possible des rachats ultérieurs dans le pilier 3a. Ainsi, les cotisations 3a non versées auprès de Pax pourront être versées rétroactivement à partir de l'année de cotisation 2025 et faire l'objet d'une déduction fiscale. Cette offre améliore la flexibilité de la prévoyance privée et permet à nos clients de combler de façon ciblée leurs lacunes de prévoyance. Pax les accompagne dans cette démarche avec une solution simple et fiable.

7.2 La bonne solution dans la prévoyance professionnelle – tout simplement

Au cours de l'année sous revue, Pax a de nouveau révisé le tarif collectif dans la prévoyance professionnelle. Le tarif collectif appliqué pour l'exercice suivant s'appuie sur les points forts du tarif en vigueur et a été perfectionné de façon ciblée. En plus des nouveautés concernant le contenu, telles que la rente avec protection des survivants Plus, les documents d'offre correspondants ont également fait l'objet d'une refonte en profondeur et été modernisés. Le nouveau tarif collectif offre toujours une tarification mieux adaptée aux risques et donc des primes attractives basses – notamment pour les entreprises à partir de 20 personnes assurées et avec une évolution du risque positive. La rente avec protection des survivants Plus est une option facultative qui,

outre le choix classique entre une rente et un versement en capital, offre une troisième option aux futurs retraitées et retraités. En cas de décès, les rentes de vieillesse encore dues pendant la période de garantie de cinq ans (déduction faite d'éventuelles rentes de conjoint) sont alors versées aux survivants sous la forme d'un versement unique.

Pax a encore accéléré la souscription de la seule assurance LPP entièrement numérique de Suisse.

Pax est le seul assureur de prévoyance en Suisse qui propose aux start-up une conclusion numérique de solutions LPP de bout en bout. Après le travail d'extension de l'année précédente, avec l'ajout de «DuoStar» à l'offre en ligne et l'élargissement aux entreprises jusqu'à 15 collaborateurs, Pax a mis l'accent sur le confort dans le cadre de son développement: les données personnelles peuvent désormais être téléchargées au moyen de modèles, ce qui permet aux entreprises de gérer leur prévoyance professionnelle en ligne encore plus rapidement et plus facilement.

Dans l'édition du 20^e anniversaire de la comparaison des caisses de pension, Pax a été récompensée pour la troisième fois consécutive déjà pour le rendement des placements le plus élevé dans l'assurance complète sur trois ans. Par ailleurs, Pax a décroché la 2^e place lors de la première édition du prix de l'innovation.

7.3 Exigences de la nouvelle loi révisée sur la surveillance des assurances mises en œuvre

Depuis le 1^{er} janvier 2025, de nouvelles obligations en matière d'information, de documentation et de reddition de comptes s'appliquent dans le domaine des assurances-vie qualifiées (p. ex.: exemples de calculs, examen de l'adéquation). Pax a mis ces obligations en application, entièrement et dans les délais, pour tous les produits concernés des nouvelles affaires conformément aux exigences de la LSA révisée.

8 Appréhender la prévoyance dans sa globalité – avec l'univers de la prévoyance de Pax

Pax cultive une vision globale du système des trois piliers de la prévoyance suisse. Les statuts de la société coopérative décrivent leur objectif comme étant la promotion de la prévoyance financière. Pour Pax, ceci englobe également une transmission claire et compréhensible d'informations et de connaissances ainsi que des conseils. Par le biais de diverses offres, Pax veut rendre le système de prévoyance suisse, devenu complexe, accessible tant pour les clientes et clients que pour les partenaires de distribution et les collaboratrices et collaborateurs de manière claire, compréhensible attrayante et accessible à toutes et tous.

Promouvoir la prévoyance financière, c'est aussi transmettre des connaissances.

En tant que coopérative, Pax considère toutefois l'accès gratuit à l'expertise en matière de prévoyance comme l'expression de sa vocation coopérative et comme un élément de son engagement social et sociétal. Le monde de la prévoyance rend cette exigence tangible. C'est pourquoi Pax a lancé «Monde de la prévoyance» en 2025 dont toutes les fonctionnalités sont également accessibles au grand public.

Le Monde de la prévoyance rassemble tout le savoir-faire de Pax en matière de prévoyance au sein d'un espace numérique. Les utilisatrices et utilisateurs peuvent analyser leur prévoyance personnelle sans connaissances préalables, identifier d'éventuelles lacunes et obtenir des conseils concrets. Il est également possible de scanner des codes QR directement à partir du certificat de prévoyance individuel pour obtenir une analyse plus précise encore. Par ailleurs, de nombreux guides expliquent des thèmes complexes liés aux trois piliers de la prévoyance vieillesse suisse de manière simple et claire – textes, images ou vidéos à l'appui.

Pax a développé le Monde de la prévoyance avec une approche résolument orientée client: avec une approche innovante structurée, des enquêtes exploratoires et des entretiens approfondis avec les clientes et clients ainsi que ses propres données d'étude, comme le Baromètre des familles. En complément, les points de vue d'expertes et de personnalités issues de la recherche et de l'enseignement universitaires ont été pris en compte, notamment en matière d'éducation financière et de système de prévoyance suisse.

Les collaborateurs de Pax ne cessent de faire évoluer le Monde de la prévoyance – d'une part dans le cadre d'une organisation apprenante, d'autre part de leur propre initiative, afin de partager leurs connaissances avec les sociétaires de Pax ainsi qu'avec toutes les personnes intéressées par le sujet. La plateforme reste ainsi à jour même en cas de modifications du système de prévoyance suisse et transmet des connaissances de la façon la plus simple qui soit.

8.1 Pax s'engage pleinement en faveur d'une prévoyance globale

De plus Pax s'engage avec des manifestations internes et externes – également en coopération avec des plateformes partenaires comme «NZZ Live», le Salon PPS ainsi que les séminaires sur la retraite organisés par l'Association patronale de la région de Bâle (Arbeitgeberverband Region Basel) – afin de sensibiliser davantage le grand public à la question de la prévoyance globale. En font également partie des offres d'information et de dialogue pour les médias qui parlent du système de prévoyance

de la Suisse et de ses défis. De plus, Pax met à disposition, tant sur les portails médiatiques que sur ses propres canaux de communication, y compris les réseaux sociaux, des contenus informatifs complets qui se penchent sur les différentes situations de vie de la population.

Le Baromètre des familles, lancé par Pax en collaboration avec Pro Familia et publié pour la troisième fois déjà, apporte également une contribution importante au débat sur la situation de la prévoyance en Suisse. Le Baromètre des familles reste le seul instrument qui prend le pouls des familles en Suisse tous les ans et reflète ainsi la réalité de la vie telle qu'elle est perçue. En tant que source d'informations actualisée, il vise à donner une impulsion aux débats de politique familiale ainsi qu'à l'élaboration de conditions-cadres tenant compte des besoins des familles. Dans l'enquête Baromètre des familles 2025, quelque 2'200 familles de toutes les régions du pays ont été interrogées sur des sujets variés, tels que les questions sociales, les attentes et les conditions de vie, la situation financière, la protection et la prévoyance, ainsi que la conciliation vie professionnelle et vie de famille. Avec cette étude, Pax et Pro Familia comblent un manque d'informations dans un domaine significatif pour la société dans lequel la prévoyance joue un rôle déterminant. Les résultats de l'étude peuvent être librement consultés sous barometredesfamilles.ch.

Pax propose une assistance pratique également à ses partenaires de distribution. Dans le cadre des services numériques pour les courtiers, elles et ils bénéficient de packs de communication pour le dialogue avec leurs clients et leur information. Ces packs contiennent des images, textes et vidéos faciles à intégrer directement dans leur propre communication.

9 Placements de capitaux de l'assurance-vie

9.1 Situation sur les marchés financiers

En 2025, l'économie mondiale a connu une croissance modérée, marquée par des disparités régionales. L'économie américaine est restée solide, mais a perdu de son élan au cours de l'année. L'Europe s'est stabilisée grâce à un ralentissement de l'inflation et à une consommation soutenue, tandis que les mesures fiscales et monétaires ont eu un effet favorable en Chine. La pression inflationniste mondiale s'est encore atténuée, favorisée par la baisse des prix de l'énergie et la normalisation progressive des chaînes d'approvisionnement. L'inflation sous-jacente est restée élevée dans certains pays, continuant toutefois à se rapprocher des objectifs fixés par les banques centrales.

Dans ce contexte, les principales banques centrales ont abaissé leurs taux directeurs, ce qui n'a toutefois entraîné qu'une baisse limitée des rendements à long terme sur les marchés des capitaux. Les marchés boursiers ont poursuivi leur tendance haussière et ont atteint de nouveaux records.

Par rapport à l'année précédente, le dollar américain s'est fortement déprécié face au franc suisse. Les incertitudes liées à la politique commerciale et fiscale ainsi que la baisse des taux d'intérêt attendue aux États-Unis ont pesé sur les marchés. La devise américaine a terminé l'année en recul de 13 pour cent, à CHF 0.79 pour USD 1. En 2025, l'euro s'est légèrement affaibli et s'est établi à CHF 0.93 en fin d'année, soit une baisse de 1 pour cent. Cette évolution n'a toutefois eu qu'un impact limité sur le résultat d'investissement de Pax, grâce à la couverture étendue des positions en devises étrangères au sein du portefeuille d'investissement.

9.2 Placements à taux fixes

En 2025, le contexte des taux d'intérêt a été marqué par un assouplissement progressif de la politique monétaire des principales banques centrales. La BNS est même revenue à une politique de taux zéro afin de contrer l'appréciation du franc suisse et les tendances déflationnistes croissantes. Par rapport au début de l'année, les taux d'intérêt à long terme n'ont toutefois baissé qu'aux USA. En Suisse, les taux d'intérêt à long terme ont évolué latéralement, tandis qu'ils ont augmenté dans la zone euro. Dans ce contexte, le rendement des emprunts fédéraux sur dix ans est resté pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente, s'établissant à +0.3 pour cent à la fin de l'année. En raison des rendements sur les emprunts non souverains, Pax a toutefois pu procéder à des réinvestissements tout au long de l'année avec un rendement moyen supérieur à 1 pour cent. Les risques de change ont été couverts pour la plupart au cours de l'année. Les coûts de couverture pour les placements libellés en dollars américains et en euros ont toutefois encore pesé sur le résultat des placements.

L'octroi de prêts hypothécaires de premier ordre à des particuliers a été légèrement intensifié. Les faibles taux hypothécaires ont favorisé la demande de financements pour les logements destinés à l'usage personnel.

9.3 Actions

L'année 2025 a encore été une année exceptionnelle pour les actions avec des records mondiaux. Malgré une volatilité accrue au printemps en raison des droits de douane américains, les principaux marchés boursiers ont enregistré des rendements à deux chiffres. Ce faisant, l'Europe et les pays émergents ont réussi à mettre fin à l'hégémonie qu'exerçaient depuis des années les marchés américains.

Le S&P 500 a augmenté de 18 pour cent en monnaie locale, pendant que le Nasdaq a pris 21 pour cent. Le DAX allemand a enregistré une croissance de 23 pour cent, alors que l'indice boursier suisse a obtenu un rendement d'environ 18 pour cent. Les actions des marchés émergents ont affiché une performance encore meilleure et généré un rendement total de 34 pour cent.

Pax a profité du contexte prolongé de taux d'intérêt bas sur le franc suisse pour augmenter la part des actions. À la fin de la période sous revue, la part des actions était de 6.1 pour cent, soit près de 1 pour cent de plus que l'année précédente.

9.4 Évolution des placements immobiliers

En 2025, le marché immobilier a continué de se remettre du léger recul des valeurs de marché des immeubles de rapport observé en 2023. Les apports de capitaux dans les placements immobiliers ont atteint un nouveau record au cours de l'année sous revue, ce qui a entraîné une nouvelle baisse des rendements dans les zones à forte demande.

Au cours de l'année sous revue, la part de l'immobilier dans le portefeuille total des placements de la Pax assurance est restée à environ 21 pour cent. La valeur marchande du portefeuille immobilier détenu directement a enregistré, au cours de l'année sous revue, une plus-value nette (hors investissements réalisés, transactions et effets spéciaux) d'environ 1.9 pour cent. Par rapport à l'année précédente, le produit net avec effet sur le résultat a augmenté de 0.6 million de CHF, donc de 1.6 pour cent. Cela s'explique notamment par une augmentation des revenus locatifs prévus, des dépenses de rénovation légèrement diminués et une baisse des frais de gestion par rapport à l'année précédente.

21

pour cent

Part d'immobilier aux placements

Avec une part importante d'à peine 75 pour cent de revenus locatifs provenant de l'habitat, Pax dispose d'un portefeuille immobilier stable et bien d'ailleurs bien diversifié au niveau régional. Les biens immobiliers détenus directement sont complétés par des fonds immobiliers.

Grâce aux revenus et à l'augmentation de la valeur, les biens immobiliers ont globalement fortement contribué au résultat qui renforce le capital propre de Pax.

9.5 Résultats financiers des placements de capitaux des opérations d'assurance-vie

Le résultat financier des placements de capitaux de la Pax Assurance impactant le résultat se chiffre à 108 millions de CHF et est ainsi inférieur à celui de l'année précédente (2024: 129 millions de CHF). Cette baisse s'explique surtout par la diminution des bénéfices réalisés sur les cessions d'actions et de biens immobiliers. L'année précédente, la dissolution de la couverture stratégique sur actions et la réduction de la part d'actions s'y rapportant avaient entraîné des réalisations supérieures à la moyenne.

Par contre, les réserves de réévaluation des titres ayant un impact sur le bilan ont considérablement augmenté au cours de l'exercice. Après une année 2025 encore favorable en matière de placements, le rendement FER s'établit à 2.8 pour cent (année précédente: 2.4 pour cent).

10 Gestion des risques

Une culture du risque responsable contribue largement à la stabilité opérationnelle de Pax. Elle constitue la condition pour identifier et évaluer les risques rapidement et les gérer en conséquence.

La gestion des risques a pour objectif de protéger les intérêts des personnes assurées chez Pax. Ces intérêts sont menacés par des risques très variés – certains événements prévisibles, d'autres imprévisibles qui peuvent empêcher Pax de mettre la stratégie commerciale en pratique et d'atteindre ses objectifs.

Pax a mis en œuvre des méthodes quantitatives et qualitatives d'identification et d'évaluation des risques et a établi une stratégie de risque qui identifie et mesure une série d'indicateurs de risque et détecte à un stade précoce les évolutions négatives potentielles. La base de l'évaluation des risques est l'inventaire des risques de Pax qui contient systématiquement l'ensemble des risques pertinents identifiés.

Pax met en œuvre un mécanisme de gestion des risques pour l'ensemble de l'entreprise qui sert d'instrument visant à réduire tous les risques significatifs liés à l'activité d'assurance-vie. En soutien, Pax dispose d'un système de contrôle interne (SCI) englobant toutes les mesures organisationnelles et méthodologiques qui garantissent le bon déroulement de l'activité commerciale.

La gestion financière et opérationnelle des risques – y compris SCI – se base sur les principes suivants:

- Les risques ne sont pris que dans les limites de la propension au risque définies dans la stratégie de risque.
- Ces risques délibérément pris doivent permettre de réaliser un rendement approprié afin de pouvoir poursuivre une politique d'excédent durable, de renforcer la base de capital et d'atteindre une solvabilité élevée.
- Les risques importants sont surveillés en permanence et gérés activement.

Les risques financiers et actuariels constituent les risques principaux dans les opérations d'assurance sur la vie. C'est pourquoi la gestion financière des risques sert notamment à maîtriser ces risques.

Une culture du risque responsable contribue largement à la stabilité opérationnelle de Pax.

L'asset liability management (ALM) endosse là une fonction de passerelle entre l'activité d'investissement et les opérations d'assurance. La commission ALM élabore et coordonne des mesures d'optimisation et/ou des mesures de limitation des risques à l'attention du comité directorial et du conseil d'administration.

La détermination des limites de risque dans l'underwriting et la gestion des portefeuilles constitue une mesure supplémentaire importante de gestion des risques. Le respect de la stratégie de risque est vérifié dans le cadre du SCI. Le SCI garantit que les directives sont respectées et que les mesures de gestion des risques sont réellement mises en application.

11 Perspectives groupe Pax

L'année dernière, le groupe Pax a une nouvelle fois démontré sa solidité financière et sa très bonne capitalisation. Malgré un contexte de marché qui restera difficile, Pax compte poursuivre sa croissance rentable et garantir sa capacité de résistance. Les réussites et performances enregistrées en 2025 donnent un élan à Pax et créent les conditions idéales pour façonner l'avenir activement et durablement.

La nouvelle période stratégique de Pax débutera en 2026 et s'étendra jusqu'en 2028. Elle met l'accent sur davantage de flexibilité pour les clientes et clients, tant dans la prévoyance privée que professionnelle. L'accès à la prévoyance reste simple et compréhensible, et l'expérience client positive reste primordiale. La durabilité et la culture constituent des piliers à part entière et soutiennent l'orientation à long terme du groupe. Tout cela se fait sous la devise «Ensemble en tête», qui s'inscrit dans la continuité du rôle de pionnière qu'a joué Pax au cours de ses quelque 150 ans d'histoire, durant lesquels elle a contribué à façonner le paysage de la prévoyance suisse.

Au-delà du développement stratégique, la succession à la tête de Pax est également réglée de manière précoce et prévoyante. À l'occasion de l'assemblée des délégués 2026, Daniel O.A. Rüedi candidatera une dernière fois pour le poste de président du conseil d'administration. Peter Kappeler, CEO du groupe, se retirera de sa fonction opérationnelle pour la fin 2026 et sera proposé comme candidat à la présidence du conseil d'administration lors de l'assemblée des délégués 2027. La recherche de son successeur est lancée.

2026 est l'année où Pax célèbre à la fois son anniversaire et met l'accent sur la prévoyance comme partie intégrante d'un mode de vie. Avec Pax, la prévoyance doit devenir concrète là où cela compte: dans la vraie vie. «Là où la prévoyance est chez elle. Depuis 150 ans.» – ceci est d'ailleurs le slogan de cet anniversaire. Celui-ci sera présent toute l'année dans le cadre de campagnes et d'autres activités pour les différentes parties prenantes. Dans ce contexte, Pax rend également son univers de prévoyance accessible au public en ligne. Gratuit, clair et interactif, «Monde de la prévoyance» souhaite offrir un espace numérique regroupant une expertise précieuse, des outils utiles et des services gratuits. Cet espace a pour but d'offrir aux personnes intéressées toutes les conditions nécessaires pour se construire un avenir autonome. Le Monde de la prévoyance peut être exploré sous pax.ch/monde-de-la-prevoyance.

Pax reste la partenaire résiliente et sûre dans la prévoyance.

Pax restera synonyme de sécurité et stabilité dans la prévoyance également à l'avenir. Pour les clientes et les clients ainsi que les partenaires de distribution la société coopérative reste une partenaire fiable, responsable et résiliente. Avec le concours des collaboratrices et collaborateurs, le conseil d'administration et le comité directeur poursuivront avec détermination la voie empruntée au cours de cette nouvelle phase stratégique et garantiront le développement durable du groupe Pax sur le long terme.

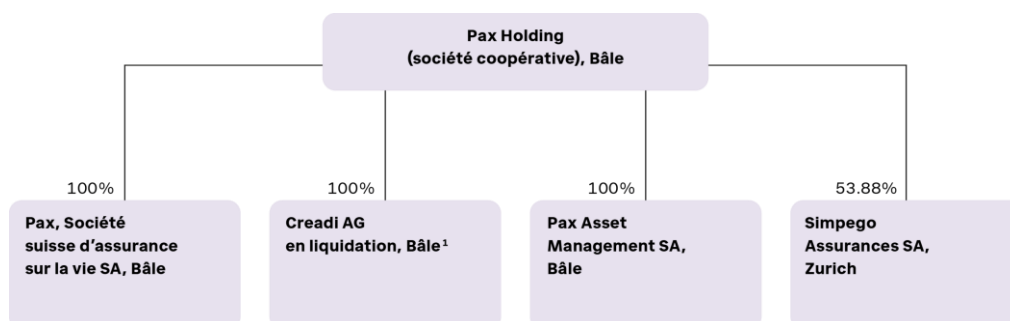
Gouvernement d'entreprise

Structure du groupe et du capital

1 Introduction

Le Pax Holding s'engage à observer une conduite d'entreprise équilibrée et responsable et un bon gouvernement d'entreprise. Outre une conduite et un contrôle corporatifs responsables et orientés sur la valeur, cela englobe également un établissement compréhensible et transparent des rapports. En tant que société coopérative non cotée en Bourse, le PAX Holding n'est certes soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 732 ss du Code des obligations ni à celles de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange. Thématiquement, les commentaires des principes de gouvernement d'entreprise appliqués par le Pax Holding s'appuient cependant, dans la mesure du possible et du raisonnable, sur la teneur et la structure de la directive concernant le gouvernement d'entreprise de SIX Swiss Exchange Regulation et les recommandations du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise». Le «Leitfaden Cooperative Governance» d'Idée Coopérative, dans lequel figurent des recommandations au sujet du gouvernement d'entreprise dans les sociétés coopératives, est également pris en compte.

Le Pax Holding a intégré ces recommandations dans les statuts. Elles renforcent pour l'essentiel les droits de participation de l'assemblée des délégués et édictent des règles contraignantes concernant la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité directorial. Les statuts et le code déontologique de Pax sont publiés sur le site Web.



¹ La Credi AG en liquidation a été radiée du registre du commerce le 2 septembre 2025.

2 Structure du groupe et propriété

Le Pax Holding est organisé en tant que société coopérative selon le droit suisse. Sous son toit, il détient au 31 décembre 2025 la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et la Pax Asset Management SA (chacune à 100 pour cent). Il détient en outre une participation majoritaire de 53.88 pour cent à la Simpego Assurances SA.

La Creadi AG est liquidée et a été radiée du registre du commerce le 2 septembre 2025.

La Pax Asset Management SA est responsable de la gestion des placements et du parc immobilier de Pax.

La Simpego Assurances SA est un assureur direct qui propose des conclusions en ligne d'assurances ménage, animaux domestiques, responsabilité civile, assistance, voyages, immobilières et véhicules à moteur.

En concluant une assurance auprès de la Pax Assurance, les assurées et assurés deviennent automatiquement sociétaires et ainsi propriétaires du Pax Holding.

3 Structure du capital

Le Pax Holding n'a pas davantage émis de parts sociales qu'il ne dispose d'un capital de dotation. À la fin 2025, il affiche un capital propre au bilan de droit commercial de 157.0 millions de CHF constitué à partir de bénéfices thésaurisés.

Organes et compétences

1 Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du Pax Holding. Deviennent automatiquement membres du Pax Holding (société coopérative) toutes les personnes physiques et morales qui concluent un contrat d'assurance-vie. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués. Celle-ci se compose de 100 déléguées et délégués qui représentent la totalité des sociétaires. 80 des 100 déléguées et délégués viennent de la branche «prévoyance privée». Les 20 autres membres représentent les clientes et clients de la branche «prévoyance professionnelle».

La durée de mandat des déléguées et délégués est, depuis 2024, chaque fois de six ans. Ils peuvent être réélus à condition de n'avoir pas encore atteint, le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle débute le nouveau mandat, l'âge de 66 ans révolus. La durée maximale du mandat est désormais de 18 ans. Ne peuvent pas être élus comme délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe PAX ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe Pax en tant qu'employés ou organe ou sous une autre forme. La fonction de délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat le jour suivant l'assemblée des délégués ou en cas de perte de la qualité de sociétaire. Les conditions d'éligibilité et toutes les autres conditions à ce propos peuvent être consultées dans les statuts du Pax Holding.

La composition actuelle de l'assemblée des délégués au 31 décembre 2025 figure dans le chapitre «Assemblée des délégués 2025-2031».

2 Conseil d'administration

2.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du Pax Holding se compose de cinq à neuf personnes qui doivent être sociétaires. Les membres du conseil d'administration du Pax Holding sont également membres du conseil d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA. Font partie du conseil d'administration des personnalités aux connaissances, expériences professionnelles et expertises différentes. En collaboration avec le comité directeur, elles assurent ainsi la prise de décisions indépendante et profitable dans l'intérêt du Pax Holding et de ses filiales. Dans le cadre d'une autoévaluation, le conseil d'administration se penche périodiquement sur la conformité des exigences mentionnées ainsi que sur la qualité des prestations fournies dans le but de valider régulièrement sa propre performance.

Actuellement, le conseil d'administration se compose de six membres. La composition du conseil d'administration, l'expérience et les liens particuliers des membres peuvent être consultés au chapitre «Membres des conseils d'administration».

2.2 Liens particuliers et participations réciproques

D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe Pax sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants et doivent être communiqués. La prise en charge de mandats auprès de sociétés tierces doit être préalablement communiquée à la présidence du conseil d'administration. Celle-ci informe le comité ressources humaines et organisation qui examine les mandats, établit son rapport au conseil d'administration et le fait valider par ce dernier.

2.3 Élection et durée du mandat

La durée ordinaire du mandat pour les membres du conseil d'administration est d'un an. Ils sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat d'un an à condition qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 72 ans révolus. La durée maximale du mandat est de 16 ans. Leur mandat dure chaque fois jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire des délégués suivante ou prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception de la présidence et des membres du comité ressources humaines et organisation, qui sont élus par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même.

2.4 Répartition des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial

2.4.1 Tâche, compétence et responsabilité

Le conseil d'administration s'acquitte des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts du Pax Holding. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut remettre la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou commissions (article 19 des statuts).

Conformément au Code des obligations et aux statuts, les tâches intransmissibles et inaliénables suivantes incombent au conseil d'administration:

- la direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires
- la détermination des bases de l'organisation
- l'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne
- la nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et la suppléance sont confiées
- la direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives
- l'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions
- l'approbation d'opérations juridiques importantes
- la décision quant à l'aménagement du système de rémunération ainsi qu'aux ordres de virement à l'assemblée des délégués
- l'établissement annuel du rapport de rémunération

Le conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas, aux termes de la loi ou des statuts, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la gestion des affaires au comité directorial dans le cadre des directives légales et statutaires.

L'agenda des réunions est déterminé par la présidence du conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. Le conseil d'administration prend ses décisions à la majorité simple des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, c'est la présidente ou le président qui tranche. Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers

des membres présents est nécessaire. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'abstenir lorsque des affaires touchant leurs intérêts personnels sont traitées.

En général, l'ensemble des membres du comité directorial assiste aux réunions et a voix consultative. Au cours de l'année sous revue, six réunions ordinaires et deux ateliers se sont tenus. Quatre décisions ont été prises par voie de circulation.

2.4.2 Présidence du conseil d'administration

La présidence dirige le conseil d'administration. Font partie des attributions la direction de l'assemblée des délégués ainsi que la préparation, la convocation et l'exécution de réunions du conseil d'administration et la présidence lors des réunions. La présidence définit le rapport du comité directorial au conseil d'administration et il coordonne le flux des informations. La présidence du conseil d'administration échange régulièrement les informations importantes avec la présidente ou le président du comité directorial (CEO) et représente le conseil d'administration à l'extérieur.

Dans le cadre de ses tâches, la présidence du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directorial et de l'organe de révision. Elle peut en outre participer aux réunions du comité directorial et des commissions du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne sont directement adressés à la présidence, au comité de révision et de risque ainsi qu'au responsable gestion des risques. La présidence peut demander un examen spécial par la révision interne.

2.4.3 Commissions du conseil d'administration

a) Comité ressources humaines et organisation

Le comité ressources humaines et organisation est en charge des questions de la rémunération et de la gestion du personnel. Ses tâches sont:

- a. établir les demandes à l'ensemble du conseil d'administration concernant la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité directorial pour l'exercice à venir qui est approuvée chaque année par l'assemblée des délégués
- b. établir les demandes à l'ensemble du conseil d'administration concernant les rémunérations des membres du conseil d'administration dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués
- c. définition des conditions de nomination et des rémunérations des membres du comité directorial dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée des délégués
- d. établir les demandes à l'ensemble du conseil concernant les modifications des statuts en ce qui concerne le système de rémunération pour indemniser les membres du conseil d'administration et du comité directorial
- e. recommandations quant à la taille et la composition du conseil d'administration ainsi qu'au choix des candidates et candidats
- f. procéder à une présélection des membres du comité directorial et établir des demandes au conseil d'administration concernant l'élection ou la révocation de membres du comité directorial
- g. examen annuel des nouveaux mandats et des changements de mandats existants de membres du conseil d'administration et du comité directorial ainsi qu'établissement d'un rapport au conseil d'administration

- h. élaboration du règlement de rémunération pour le Pax Holding et le Konzern et demande à l'ensemble du conseil d'administration concernant la promulgation du règlement de rémunération
- i. examen préalable de questions de fond dans le domaine du personnel et de l'organisation

Le comité ressources humaines et organisation se compose de trois membres qui sont élus tous les ans individuellement par l'assemblée des délégués. Pour ce faire, le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués des membres non exécutifs et indépendants.

La commission se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Quatre réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue. Aucune décision n'a été prise par voie de circulation.

La présidence du conseil d'administration, la présidence du comité directorial (CEO) ainsi que la direction des ressources humaines prennent part aux réunions avec voix consultative. Pour accomplir ses tâches, le comité ressources humaines et organisation peut faire appel à d'autres personnes ainsi qu'à des conseillères et conseillers externes et les faire participer à ses séances. La présidente ou le président informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

b) Comité de révision et de risque

Le comité de révision et de risque traite les questions en rapport avec la présentation des comptes et les placements de capitaux. Il évalue l'efficacité du système de contrôle interne (SCI), de la gestion interne des risques et de la compliance. Il discute les comptes annuels et les clôtures intermédiaires et décide s'il est possible de recommander au conseil d'administration de soumettre la clôture des comptes individuels et consolidés à l'assemblée des délégués. Le comité de révision et de risque discute les plans d'audit avec la révision interne et traite ses rapports. Il examine les rapports de la révision externe, évalue ses prestations et les rémunérations et s'assure de son indépendance.

Le comité de révision et de risque se compose de trois membres. La présidence du conseil d'administration, la présidence du comité directorial (CEO), la direction Finances (CFO), la direction Produits & actuariat (CPO) ainsi que la direction Gestion des risques (CRO) participent régulièrement aux réunions ordinaires avec voix consultative. Si besoin est, l'actuaire responsable, la direction Legal & compliance et la révision interne sont consultés. Six réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue, l'organe de révision externe ayant participé à trois réunions. Une décision a été prise par voie de circulation.

La présidente ou le président informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

2.4.4 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe Pax, de la marche des affaires et des évolutions sur le marché. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement des informations sur:

- la teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées au sein des commissions du conseil d'administration

- la marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directeur et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité, l'état d'avancement du budget et autres objectifs annuels
- les résultats et conclusions des révisions externe et interne sur la base des examens qu'elles ont effectués
- les risques les plus importants, leurs évolutions ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer
- le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes
- les particularités et événements importants

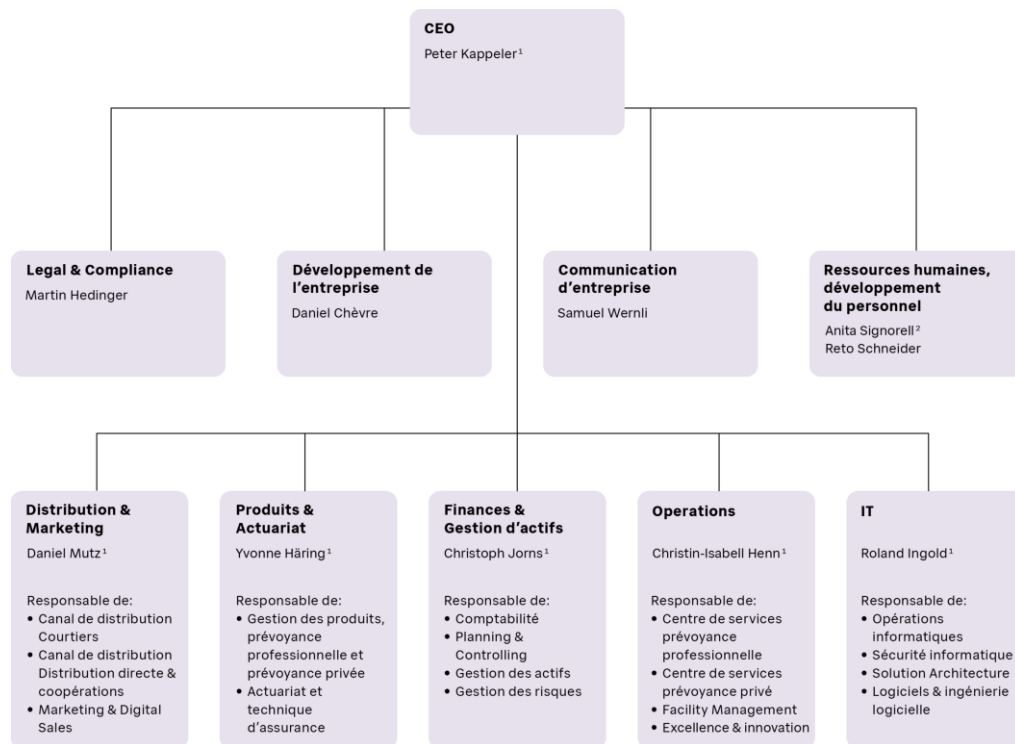
Des événements importants sont en outre immédiatement communiqués au conseil d'administration. En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé la présidence du conseil d'administration, demander au comité directeur à être informé sur la marche des affaires ou sur certains cas commerciaux et à consulter des documents commerciaux.

Le conseil d'administration supervise également la révision interne, qui évalue l'efficacité et l'efficience de la gestion des risques, des processus internes de pilotage et de contrôle ainsi que des processus de direction et de surveillance, vérifie le respect des lois et des directives externes et internes, et accompagne la mise en place de nouveaux processus commerciaux ou la modification de ceux existants.

3 Comité directeur

Le comité directeur est en charge de la gestion opérationnelle de l'entreprise. Sous la direction de sa présidence, il met en œuvre la stratégie décidée par le conseil d'administration du Pax Holding et veille au respect d'une gestion des risques appropriée. Le comité directeur informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du comité directeur peuvent être consultés plus loin dans ce chapitre.

Structure de direction du groupe Pax



¹ Membre du comité directorial

² Depuis le 1^{er} juillet 2025, Anita Signorell assure la codirection avec Reto Schneider.

État: 31.12.2025

Assemblée des délégués 2025–2031

Représentantes et représentants des assurées et assurés de la prévoyance privée

Région lémanique		
Abegg Muriel	Immobilienmaklerin	Genève
Blondel Marc	Fondateur Ya pas le feu	Écoteaux
Corsten Andreas	Berufsschullehrperson	Brig
Coutelier Pascal	Verantwortlicher Sulser Waadt / Suisse romande	Gimel
Fehlmann Damien	Chef des bases romandes (Air-Glacières SA)	Granges VS
Fieschi Thomas	Account Manager	Eysins
Fulger Mihaela	Opératrice	Petit-Lancy
Imhof Claudio	Werksmitarbeiter	Filet
Kendlinger Thomas	Strategieberater und Mitgründer Ultraperfekt Sarl	Genève
Pellet Jonathan	Enseignant État de Vaud, postobligatoire	Buchillon
Saucy Nicolas	Enseignant / en reconversion pour devenir pasteur	La Croix-de-Rozon
Siegenthaler Claude	Koordinator Breitensport-Freizeit-Gesundheit	Visp
Siggen Michaël	Adjoint scientifique HES-SO	Sierre
Turiel Antonio	Chef de service urbanisme (Commune Le Mont / Lausanne)	Lausanne
Villettaz Camille	Ingénieur HES dans le biomédical	Yverdon-les-Bains
Zaldivar Cisneros Roberto	Chauffeur poids lourds	Vouvry
Plateau		
Amacher Florian	MSc Geologe Ingenieurgeologie	Bern
Béguin Jan	Ingénieur dipl. ETHZ	Dombresson
Bigler-Maurer Renate	Führung Landwirtschaftsbetrieb	Wichtrach
Bonnet Manon	Ingénieure commerciale ascenseur	Moutier
Erni Martin	Zimmermann/Chauffeur	Huttwil
Gigon Valérie	Service clients Coop	Delémont
Hostettler Elisabeth	Mediensprecherin	Bern
Külling Chantal	dipl. Pflegefachfrau	Hünibach
Megert Adrian	Stellvertretender Leiter Berufsbildung Netzelektriker / Armeeseelsorger	Uttigen
Raboud Stephane	Technicien de Maintenance	Onnens
Schmid Bruno	Lokomotivführer SBB / Ausbilder	Brügg
Studer Sara	Mitarbeiterin Projektmanagement Office	Stüsslingen
Sutter Hans Peter	Informatiker / ICT Change Manager	Krauchthal
Vogt Alexandra	in Pension	Lohn-Ammannsegg
von Burg Fredy	Verkehrswegbauer / Landwirt im Nebenerwerb	Bettlach
Walther Daniela	Polizistin	Diemerswil
Weber Patrick	Montagebauleiter	Aarwangen
Weber Priska	Dipl. Expertin Intensivpflege NDS HF / Dozentin Pflege HF	Aarwangen
Weyeneth John	Filialeleiter	Ins
Zbinden Bernhard	Mitarbeiter VBS	Hilterfingen
Nord-Ouest de la Suisse		
Catillon Eva-Maria	Tax Manager	Oberwil
Faber Christoph	Schreiner, Maschinist	Basel
Guetg Maja	Geschäftsinhaberin/Automobil diagnostikerin	Niederlenz
Hofer Philipp	ICT Problem Manager	MuttENZ
Kemmerlings Zhanna	Dipl. Pflegefachfrau HF	Zofingen
Marti Raphael	Geschäftsführer	Aarburg
Stampfli Bianca Gabriele	Gruppenleitung	Laufen
Wagner Tobias Dominik	ICT System Engineer	Laufen
Weber Franziska	Leitung Administration und Anlässe	Gipf-Oberfrick
Widmer Fabio	Rohrnetzmonteur EFZ Wasser	Gränichen

Zurich		
Ammann Thomas	Leiter Service (geschützte Werkstatt)	Wetzikon
Bettler Markus	Sozialarbeiter	Winterthur
Breitler Martin	Revisor AHV / SUVA	Fehrltorf
Huber Manuel	Freelancer	Effretikon
Huber Thomas	Berufsoffizier in der Schweizer Armee	Ottikon (Gossau ZH)
Keller Fanny	HR-Mitarbeiterin	Dürnten
Kramer Marcel	COO / Mitglied VR	Schlatt
Löpfe Markus	Sicherheits- und Eventmanagement	Höri
Schlatter Patrick	Leiter Verkauf und Marketing	Boppelsen
Vogel Martin	Projektleiter und Verkauf Krananlagen	Truttikon
Suisse orientale		
Büchler Albin	Geschäftsführer	Appenzell
Dähler Michaela	Betriebsökonomin	Steckborn
Dürr Daniel	Polymechaniker	St. Gallen
Eisenring Marcel	Betriebsleiter Biogasanlage	Wattwil
Elmer-Figi Manuela	dipl. Technikerin HF Hochbau	Schwanden
Gerber Sandra	Spielgruppen-Mitarbeiterin, Mittagstisch-Betreuerin, Familien- und Hausfrau	Amlikon-Bissegg
Kühne Aline	Primarlehrerin	Bad Ragaz
Marty-Müller Ruth	Immobilienverwalterin	Schänis
Spitaleri Anahi Janine	selbstständige Coiffeuse	Bernhardzell
van Oordt Bettina	Sozialpädagogin FH	Grub AR
Suisse centrale		
Blum René	Marketingleiter im frühzeitigen Ruhestand	Goldau
Bühler Patrick	SBB-Sachbearbeiter	Luzern
Föhr-Keller Antoinette	Dr. med. in eigener Praxis	Pfäffikon
Huber Christian	selbstständiger Berater im Bereich Financial Services	Unterägeri
Scheuber Franz	Kfm. Angestellter / Strassenverkehrsdisponent	Beromünster
Thomas Anja	Marketing, Administration, QM	Sarnen
Widmer Michael	Dipl. Experte in Rechnungslegung und Controlling / Revisor	Buchrain
Tessin		
Barozzi Giorgio	Pensionskassen-Experte SKPE	Caslano
Landis Josa	Tecnico di servizio	Cademario
Nguyen-Quang Dao	Verkaufsleiter Leasing Ticino	Muralto
Pasciuti Alberto	Avvocato	Agno
Romano Marco	Vicedirettore Associazione di categoria, Responsabile politica sanitaria	Mendrisio
Tamagni Paolo	Avvocato in proprio studio	Bellinzona
Principauté de Liechtenstein		
Ulrich Mathias	Projektleiter Wirtschaftsförderung	Vaduz

Représentantes et représentants des assurées et assurés de la prévoyance professionnelle

Ces déléguées et délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

Balestra Gabriele	ALVAD	Locarno
Beltraminelli Andrea	Consulca SA, Fiduciario	Bellinzona
Bernhardt Frank	Multiplikator AG, Geschäftsführer	Basel
Brander Selina	Goldschmiedeatelier Selina Brander GmbH, Goldschmiedin / Geschäftsführerin	Basel
Brodard Vincent	Croix-Rouge fribourgeoise, Directeur	Fribourg
Burri Joel	Markus Schmid AG Sanitär Heizungen Solartechnik, Geschäftsleitung / Planung	Malters
Ciapparelli Sabine	Stiftung Lindenhof Langenthal, Leiterin Zentrale Dienste	Langenthal
Ege Daniel	Suter Reinigung AG, Geschäftsleitung	Gipf-Oberfrick
Frei Alfred	ADIWA Nautic GmbH, Geschäftsführer	Ottoberg
Herber Christoph	K. Bucher Immobilien-Treuhand AG, Geschäftsleiter und Inhaber	Oberdorf
Hürzeler Jörg	Alpha Fenster AG, Geschäftsleiter und Inhaber	Hirschthal
Jost Daniel	Veriset AG, Inhaber und CEO	Root
Kuster Andreas	Basler Leckerly / Karl Jakob Nachf. von J.J. Steiger sel. Erben AG, Leckerly Fabrikant, Leiter und Mitinhaber des Familienunternehmens	Basel
Moser Eduard	Wohnheim Neufeld, Geschäftsführer	Buchs SG
Scheuzger Manuela	SKKG und Terresta Immobilien- und Verwaltungs AG, Personalleiterin	Winterthur
Schmidiger Paul	FZR Fahrzeug-Zubehör Reusszopf AG, Geschäftsführer, Mitinhaber	Luzern
Sieber Martin	Niederer AG Hoch- und Tiefbau, Bauführer	Altstätten SG
Spörri Helena	Spörri Garage AG, Kauffrau, Administration, Buchhaltung	Ossingen
Steiger Thomas	Müller Elektrotechnik GmbH, Inhaber, Geschäftsführer	Muttenz
Stieger Guido	Stieger Holzbau GmbH, Geschäftsführer, Inhaber	Bad Ragaz

Membres des conseils d'administration

Pax Holding et Pax Assurance

	Fonction CA	Au CA depuis	Élu/e jusqu'au	Commission
Daniel O.A. Rüedi (1968, CH)	Président du conseil d'administration	2013	2026	Participation au comité de révision et de risque ainsi qu'au comité ressources humaines et organisation
Thomas R. Schönbächler (1964, CH)	Vice-président du conseil d'administration	2015	2026	Membre du comité de révision et de risque
Nadja Lang (1973, CH)	Membre du conseil d'administration	2020	2026	Présidente du comité ressources humaines et organisation
Markus Lützelschwab (1963, CH)	Membre du conseil d'administration	2016	2026	Membre du comité ressources humaines et organisation et du comité de révision et de risque
Alice Šachová-Kleisli (1963, CH/DE)	Membre du conseil d'administration	2020	2026	Membre du comité ressources humaines et organisation
Ray Kunz (1964, CH)	Membre du conseil d'administration	2023	2026	Président du comité de révision et de risque
Sandra Borner Franziska Wilhelm	Secrétariat général			Ne sont pas membres du conseil d'administration

Président d'honneur

Gianfranco Balestra	Président d'honneur du conseil d'administration	depuis 2008
----------------------------	---	-------------

État: 31.12.2025



De gauche: Daniel O. A. Rüedi, Nadja Lang, Markus Lützelschwab, Thomas R. Schönbächler, Ray Kunz, Alice Šachová-Kleisli

Daniel O.A. Rüedi

Président des CA Pax Holding, Pax Assurance et Pax Asset Management

Il est indépendant et non exécutif.

Parcours professionnel

Baumann & Cie, Banquiers (actuellement)

- Associé indéfiniment responsable et gérant ainsi que président de l'assemblée des associés, sociétaire et responsable du ressort placements, des ressources humaines, de la comptabilité, de l'informatique et de Legal & compliance

Baumann & Cie, Banquiers (2008)

- Associé indéfiniment responsable de la société en commandite

Baumann & Cie, Banquiers (2005-2007)

- Responsable de la gestion de portefeuille, membre de la direction

Formation

- Analyste financier et gestionnaire de fortune dipl.
- Executive MBA Rochester-Bern

Mandats de conseiller d'administration/ de fondation (CF) liés à Baumann & Cie, Banquiers

- AVAG Anlage und Verwaltungs AG, président
- Providentia AG, président
- Beteiligungsgesellschaft St. Jakob AG, président
- Immobilien-Gesellschaft St. Jakob AG, président
- Zur Rotbuche Immobilien AG, président
- Crystal Asset Management AG, membre
- Crystal Holding AG, membre
- BVG-Pensionskasse Baumann & Cie, président (CF)
- Wohlfahrtsfonds Baumann & Cie, président (CF)
- Trafina Wohlfahrtsstiftung, président (CF)

Autres mandats de conseiller d'administration/ de fondation (CF)

- Caisse de compensation des banques suisses, membre
- Caisse d'allocations familiales banques, membre
- ImmoVision 1, 2 + 3 AG, membre

Thomas R. Schönbächler

Vice-Président des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

Parcours professionnel

Stiftung BVK (actuellement)

- CEO

BVK Personalvorsorge des Kantons ZH (2009–2013)

- Chef BVK, président de la direction

Swiss Life (anciennement Rentenanstalt) (1996–2009)

- Différentes fonctions de direction, entre autres: responsable du service clientèle Suisse assurance individuelle et collective, responsable opérations de la fondation collective, responsable de divers grands projets

Centre Européen de Management, Colmar (FR) (1992–1995)

- Responsable distribution et marketing

Formation

- Économiste d'entreprise HES
- Executive MBA Rochester-Bern

Autres mandats de conseiller d'administration/ de fondation (CF)

- Caisse de pension de l'opéra de Zurich, membre (CF)
- Vorsorgestiftung Zürcher Anwaltsverband, président (CF)

Nadja Lang

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Elle est indépendante et non exécutive.

Parcours professionnel

Genossenschaft ZFV-Unternehmungen (actuellement)

- CEO et déléguée du conseil d'administration

Genossenschaft ZFV-Unternehmungen (2017-2022)

- Présidente du conseil d'administration (2019-2022), depuis 2021 également CEO, membre du conseil d'administration (2017-2019)

Energie 360° AG (2015-2021)

- Membre du conseil d'administration

La Poste suisse SA (2014-2023)

- Membre du conseil d'administration, présidente du comité «People, Sustainability, Governance»

Metron AG (2013-2021)

- Vice-présidente du conseil d'administration

Fairtrade Max Havelaar (2012-2017)

- CEO Suisse

Fairtrade Max Havelaar (2005-2012)

- Marketing & Commercial Director Suisse, CEO suppl., div. fonctions internationales

General Mills Europe (2003-2005)

- European Marketing Manager

The Coca-Cola Company (1999-2003)

- Divers postes dans le marketing et de dirigeante

Formation

- Études d'économie d'entreprise, spécialisation en marketing, ZHAW School of Management and Law
- Diverses formations continues, entre autres dans les domaines du leadership, management CA, numérisation, durabilité

Autres mandats de conseillère d'administration/ de fondation (CF)

- Emmi Gruppe, membre, présidente du comité du marché
- ZHAW School of Management and Law, Internationaler Beirat, membre (CC)
- KIMI Krippen AG (filiale ZFV), présidente
- Gesellschaft für Marketing (GfM), membre conseil

Markus Lützelschwab

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

Parcours professionnel

PartnerRe (2005-2020)

- Divers postes de management et de direction, à partir de 2011, membre de la direction Life & Health; responsable pour les régions Asie, Australie, Europe du Nord, centrale et de l'Est, Israël

SwissRe (1991-2005)

- Divers postes de management et de direction dans la réassurance vie, à partir de 1999 membre de la direction

Pax Assurance (1986-1991)

- Actuaire en tarification

Formation

- Diplôme d'études d'actuaire
- Actuaire ASA
- Executive MBA Rochester-Bern

Autres mandats de conseiller d'administration/ de fondation (CF)

- Aucun

Alice Šáchová-Kleisli

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Elle est indépendante et non exécutive.

Parcours professionnel

Collective63 (actuellement)

- Partenaire

Vendbridge AG (2012-2020)

- Partenaire

De Sede Group (2008-2012)

- CMO, CEO

Favo Werbeagentur (2002-2008)

- CEO et propriétaire

Tela AG (1998-2001)

- CEO

Boston Consulting Group (1994-1998)

- Conseillère d'entreprises

Procter & Gamble (1989-1994)

- Brand Management

Formation

- Études de sciences économiques, titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise avec mention

Autres mandats de conseillère d'administration/ de fondation (CF)

- Griesser AG, membre
- Invision AG, membre
- Scholz & Friends AG, membre
- SRG-SSR, membre
- Gesellschaft für Marketing (GfM), membre (CF)

Ray Kunz

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

Parcours professionnel

PricewaterhouseCoopers (PwC) (jusqu'en juin 2023)

- Partenaire (2001-2023)
- Responsable opérationnel du domaine Financial Services Suisse alémanique: révisions pour des assureurs, banques et sociétés de gestion d'actifs (2018-2023)
- Swiss Insurance Leader (2001-2006 ainsi que 2018-2023)
- Membre de l'European Insurance Leadership Team (2001-2006 ainsi que 2018-2023)
- Membre Global Insurance Leadership Team (2006-2011)
- Responsable opérationnel du domaine Assurances (2001-2006)
- Responsable de mandats d'audit de compagnies d'assurance nationales et internationales

Formation

- Économiste d'entreprise ESCEA
- Expert-comptable diplômé
- US Certified Financial Services Auditor

Autres mandats de conseiller d'administration/ de fondation (CF)

- Aucun

Comité directorial

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Membre du comité directorial depuis	Département
Peter Kappeler (1969, CH)	CEO, président du comité directorial	2011	Direction générale, état-major
Yvonne Häring (1978, CH)	CPO, vice-présidente du comité directorial	2020	Produits & actuariat
Christoph Jorns (1980, CH)	CFO, membre du comité directorial	2024	Finances
Daniel Mutz (1967, CH)	CSO, membre du comité directorial	2013	Distribution & marketing
Roland Ingold (1968, CH)	CIO, membre du comité directorial	2023	IT
Christin-Isabell Henn (1974, DE)	COO, membre du comité directorial	2024	Operations

État: 31.12.2025



De gauche: Yvonne Häring, Christoph Jorns, Peter Kappeler, Daniel Mutz, Roland Ingold, Christin-Isabell Henn

Peter Kappeler

Président du comité directorial

Parcours professionnel

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- CEO

Allianz Suisse (2007-2011)

- Direction Vie & hypothèques

AXA Winterthur (anciennement Winterthur Leben) (1998-2007)

- Direction back-office vie individuelle et directeur suppl. vie individuelle, direction Business Technology Office & Mathematics

Formation

- Ingénieur diplômé EPF
- Diplôme en Insurance Management HSG

Mandats de conseiller d'administration

- Simpego Assurances SA, membre

Yvonne Häring

Vice-présidente du comité directorial

Parcours professionnel

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- Vice-présidente du comité directorial, CPO, direction Produits & actuariat

Baloise (2007-2019)

- Différentes fonctions, responsable services assurance dommages entreprises clientes, responsable développement produits et technique d'assurance-vie collective

Formation

- Titulaire d'un doctorat de mathématicienne (Dr. phil.)
- Formations complémentaires de l'International Fund & Asset Management Business School
- Excellence en General Management DAS HSG

Mandats de conseillère d'administration

- Creadi AG en liquidation (jusqu'au 2 septembre 2025)

Christoph Jorns

Membre du comité directorial

Parcours professionnel

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- CFO, direction Finances (depuis le 1^{er} juillet 2024)
- Auparavant: responsable Planning & controlling et responsable Risk Management

Zurich Compagnie d'Assurance (2016-2020)

- Diverses fonctions de cadre, entre autres Head of Operations Performance Management et Head of Expense Management Zurich Suisse

Habasit Gruppe (2014-2016)

- Manager Corporate Strategic Planning

Finatem Private Equity (2010-2014)

- Gestionnaire de placements

PwC (2006-2009)

- Expert-comptable services financiers

Formation

- Dr. oec. publ.
- Chartered Financial Analyst (CFA)
- Expert-comptable diplômé

Mandats de conseiller d'administration

- Pax Asset Management SA, vice-président
- Simpego Assurances SA, membre

Roland Ingold

Membre du comité directorial

Parcours professionnel

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- CIO, direction IT

Pax Assurance (2012-2022)

- Responsable IT Operations (2017-2022)
- Responsable informatique, directeur suppléant (2014-2017)
- Responsable développement IT vie individuelle (2012-2014)

Pohn IT-Consulting (2011-2012)

- Responsable Services

nag informatik (1996-2010)

- Membre de la direction, partenaire

Formation

- Informaticien de gestion diplômé
- Executive Master of Business Administration HES

Mandats de conseiller d'administration

- Aucun

Daniel Mutz

Membre du comité directorial

Parcours professionnel

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- CSO, direction Distribution & marketing

Nationale Suisse (2008-2011)

- Responsable courtiers & coopérations

Helvetia Assurances (1999-2008)

- Responsable clients institutionnels Étranger, responsable gestion service externe, responsable gestion canaux de distribution, responsable courtiers

Formation

- Économiste d'entreprise dipl. FHNW Olten
- MBA spécialisé dans la direction stratégique d'entreprise (Université de Strathclyde à Glasgow)

Mandats de conseiller d'administration et affiliations

- Creadi AG en liquidation, président (jusqu'au 2 septembre 2025)
- AN OTHER glutenfree GmbH, sociétaire

Christin-Isabell Henn

Membre du comité directorial

Parcours professionnel

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- COO, Leitung Operations

Groupe Banque Cantonale de Bâle (2021-2023)

- Responsable Banking Services (Operations)

SIX (2014-2021)

- Responsable intégration post-fusion & Global Program Management
- Senior Program & Project Manager

Unicredit Group (2003-2013)

- Responsable gestion de projets internationaux et contrôle des coûts, gestionnaire de produits Global Transaction Banking, responsable Key Account Management

Formation

- CAS en Digital Leadership & Transformation HSG
- PMP® Certification, Project Management Institute
- Master en Corporate and Investment Banking de la SDA Bocconi School of Management, Milan, Italie
- Prince 2 Practitioner and Foundation Certificate in Project Management
- Diplôme de commerce de l'université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

Mandats de conseillère d'administration

- Aucun

Droits de participation et prises de contrôle

1 Droits de participation

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de délégués. Chaque déléguée et délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

2 Prises de contrôle et mesures de défense

Les statuts du Pax Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la Pax Assurance. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la Pax Assurance ne peut être vendu par le Pax Holding, et ceci peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération. Les contrats de travail de la Pax Assurance ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Les délais de congé, pendant lesquels les règles ordinaires concernant la rémunération fixe et liée aux résultats s'appliquent, sont conformes aux usages du marché.

Révision et politique d'information

1 Révision interne

La fonction et les tâches de révision interne ont été transférées dans leur intégralité à Forvis Mazars AG. Elle établit son rapport à l'intention du comité de révision et de risque et du président du conseil d'administration.

2 Organe externe de révision

2.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe externe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. La KPMG SA, qui détient ce mandat pour l'année sous revue, exerce simultanément les fonctions d'organe de révision des filiales intégralement consolidées, à l'exception de Simpego, et de réviseur des comptes consolidés. Le réviseur responsable est Oliver Windhör, partenaire à la KPMG SA.

2.2 Honoraires de révision

Les honoraires de révision (KPMG pour Pax, EY pour Simpego) pour l'activité de révision au cours de la période sous revue se sont élevés à CHF 764'747, TVA incluse (année précédente: CHF 652'451, TVA incluse). La hausse des honoraires par rapport à l'année précédente s'explique par l'intervalle entre les points de contrôle relevant du droit de la surveillance ainsi que par des dépenses uniques engagées au cours de l'exercice.

2.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

Comme l'année précédente, aucun honoraire n'a été versé pour des prestations de services proches de la révision. Aucune prestation supplémentaire n'a été fournie.

3 Instruments de surveillance et de contrôle vis-à-vis des révisions interne et externe

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée une fois par an par le comité de révision et de risque. Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

4 Politique d'information

Les déléguées et délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion lors de l'assemblée des délégués.

Des rencontres régionales des déléguées et délégués sont généralement organisées tous les deux ans pour discuter des questions d'actualité qui concernent le groupe Pax. Les dernières rencontres régionales des déléguées et délégués se sont tenues en 2025 à Bâle, Lausanne et Bellinzona.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après la clôture annuelle.

Indemnisations

Indemnités, participations, prêts et crédits

Le système de rémunération mis en œuvre chez Pax avec ses principes généraux et critères essentiels ainsi que leur application au cours de l'exercice sont décrits dans ce qui suit. Les conditions de prêt et de crédit pour les déléguées et délégués, les membres du conseil d'administration et du comité directorial ainsi que les collaboratrices et collaborateurs sont également expliquées.

Déléguées et délégués de la société coopérative

Pour la participation à l'assemblée des délégués, les déléguées et délégués touchent un jeton de présence de CHF 750 ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement. Des affaires conclues avec des déléguées et délégués ou des proches de ceux-ci le sont à des conditions équivalentes à celles qui seraient proposées à une tierce personne. Il existe une directive qui fixe les conditions pour la conclusion de contrats avec des déléguées et délégués ou des membres de la société coopérative.

Conseil d'administration

Les principes concernant les rémunérations pour les membres du conseil d'administration sont réglés dans les statuts (article 17e): pour leur activité, les membres du conseil d'administration touchent une rémunération fixe indépendante du résultat commercial. Ils ont en outre droit au remboursement de leurs frais.

Les principes de rémunération ainsi que les différents éléments constituant la rémunération sont examinés périodiquement et sont décrits dans un règlement de rémunération défini par le conseil d'administration. La rémunération doit être adaptée dans son ensemble et compétitive en comparaison avec celle des entreprises du même secteur économique. La réglementation doit en outre être cohérente et transparente.

Le comité ressources humaines et organisation peut fixer une rémunération dérogatoire pour le président du conseil d'administration en tenant compte du degré d'occupation convenu.

Les montants indiqués comprennent tous les honoraires pour l'ensemble des activités du conseil d'administration du Pax Holding et de ses filiales.

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des rémunérations maximales par l'assemblée des délégués ont été introduites lors de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'année 2025, le montant total des indemnités (y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales) versées au conseil d'administration portait sur CHF 741'266 (année précédente: CHF 763'422). Le montant concernant le Pax Holding est de CHF 141 570 (CHF 146 001 l'année précédente). La répartition se fait à la charge des entreprises contrôlées selon une clé qui tient compte des frais et des responsabilités. Aucune indemnisation n'est versée à l'avance.

Modèle de rémunération pour les membres du conseil d'administration

En CHF	Présidence	Vice-présidence	Présidence des comité ressources humaines et organisation/comité de révision et de risque	Membre	Présidence Pax Asset Management
Honoraire annuel	250'000	80'000	80'000	60'000	30'000
Forfait pour frais	20'000	10'000	5'000	5'000	1'500

Le montant des indemnités versées en 2025 peut être consulté dans le tableau qui suit.

Indemnités des membres du conseil d'administration

En CHF	Honoraires y compris frais forfaitaires	Cotisations aux assurances sociales (employeur)	2025	Total 2024
Daniel O. A. Rüedi Président (y compris rémunération pour le mandat de président du CA de la Pax Asset Management SA de CHF 31'500)	301'500	21'273	322'773	322'598
Thomas R. Schönbächler Vice-président, membre du comité de révision et de risque	90'000	6'194	96'194	96'138
Beat Bühlmann Membre du comité ressources humaines et organisation, au prorata jusqu'en avril 2024	0	0	0	23'202
Nadja Lang Présidente du comité ressources humaines et organisation	85'000	6'194	91'194	91'138
Markus Lützel Schwab Membre du comité de révision et de risque, comité ressources humaines et organisation (depuis mai 2024)	65'000	4'646	69'646	69'604
Alice Šachová-Kleisli Membre du comité ressources humaines et organisation	70'265	0	70'265	69'604
Ray Kunz Président du comité de révision et de risque	85'000	6'194	91'194	91'138
Total conseil d'administration	696'765	44'501	741'266	763'422

S'il existe des transactions avec des personnes proches des membres du conseil d'administration au cours de l'année sous revue, celles-ci sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés, chapitre 5.

Ni indemnité ou prêt à des membres actuels ou anciens des organes du groupe Pax ou à des personnes proches d'elles, ni aucune indemnité de départ n'ont été versés au cours de l'année sous revue.

En outre, aucun versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires n'a été accordé ou mis en expectative. Il n'existe aucun engagement des caisses de pension vis-à-vis des membres du conseil d'administration. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du conseil d'administration.

Comité directorial

Modèle de rémunération

Les principes de rémunération pour les membres du comité directorial sont réglés dans les statuts (article 17f): ils touchent une rémunération fixe (éventuelles prestations en nature incluses), une indemnité pour des frais forfaitaires ainsi qu'une rémunération dépendant du résultat qui, conformément au nouveau système de rémunération, est calculée sur la base du niveau de participation aux bénéficiaires, du salaire fixe annuel et de la réalisation des objectifs d'entreprise élaborés en commun.

Le modèle de rémunération et le montant des indemnités pour les membres du comité directorial sont examinés périodiquement et comparés à la pratique d'entreprises comparables. Cela permet de garantir que le modèle de rémunération est en harmonie avec la stratégie commerciale et que le niveau d'indemnisation reste conforme au marché.

Le conseil d'administration décide chaque année du degré de réalisation des objectifs de l'entreprise qui constitue un élément de calcul central pour le montant de la participation au résultat. Les membres du comité directorial sont assurés dans la caisse de pension de Pax.

	Objectif	Modalité de versement
Salaire de base (salaire fixe)	Salaire pour le mandat de base de la fonction	Versement mensuel
Participation au résultat	Participation au résultat dépendant de l'atteinte des objectifs de l'entreprise	Versement annuel
Caisse de pension	Revenu adapté pour le temps après la retraite et en cas de risque (invalidité, décès)	Contributions d'épargne et assurance de risque
Forfait pour frais	Remboursement des frais professionnels	Versement mensuel

Salaire fixe

Le salaire fixe est vérifié périodiquement et dépend de l'étendue et de la responsabilité de la fonction concernée, de la valeur sur le marché et du profil individuel de la personne qui occupe le poste, à savoir capacités, compétences et expérience, ainsi que des résultats obtenus à ce jour.

Participation au résultat

La participation au résultat dépend du degré d'atteinte des objectifs de l'entreprise. Dans le cadre du processus d'approbation du budget, des objectifs de l'entreprise pour l'exercice suivant et leur pondération pour l'année de prestation correspondante sont définis tous les ans par le comité directorial et approuvés par le conseil d'administration. La moyenne pondérée du degré d'atteinte de tous les objectifs de l'entreprise correspond à ce que l'on appelle le degré d'atteinte des objectifs de l'entreprise, qui est déterminant pour le versement d'une participation au résultat. Le calcul de la participation au résultat sur la base du degré d'atteinte des objectifs de l'entreprise est effectué de manière linéaire entre 0 et 120 pour cent, ce dernier représentant le paiement maximal, même si le degré d'atteinte des objectifs de l'entreprise était plus élevé.

Le montant de la participation concrète au résultat est calculé pour tous les membres du comité directorial (et toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs) en fonction du salaire fixe défini dans le contrat, du pourcentage visé selon le niveau de participation au résultat applicable et du degré d'atteinte des objectifs de l'entreprise. Le système de rémunération comprend quatre niveaux de participation au résultat avec des pourcentages cibles allant de 5 à 45 pour cent du salaire fixe annuel.

Prévoyance

Les membres du comité directorial sont assurés auprès de la Pax, Fondation collective Balance, pour la prévoyance professionnelle.

Prestations annexes

Au titre de prestations annexes, les membres du comité directorial ont le choix entre une voiture de fonction avec une retenue sur le salaire pour l'utilisation privée, un abonnement général ou une prime de mobilité. Ils reçoivent également une allocation forfaitaire pour frais de représentation conformément au règlement relatif aux frais approuvé par l'administration fiscale.

Rémunérations en 2025

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des rémunérations maximales par l'assemblée des délégués ont été introduites lors de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'exercice 2025 le montant global pour la rémunération du comité directorial s'élevait à CHF 2'873'213 (participation au résultat versée en 2026) y compris allocations telles que les frais forfaitaires ou la prime de mobilité (année précédente: CHF 2'973'776). Les charges pour la caisse de pension ainsi que les cotisations de l'employeur aux assurances sociales pour les membres du comité directorial se montent à CHF 727'522 (année précédente: CHF 749'234).

Les montants énumérés comprennent tous les frais, honoraires et indemnités versés par le Pax Holding et les sociétés du groupe pour l'exercice 2025.

Rémunération individuelle la plus élevée

Pour le présent exercice, la rémunération individuelle totale la plus élevée revient au président du comité directorial (CEO), Peter Kappeler.

En CHF	Salaire de base	Indemnité variable	Autres paiements (prestations annexes)	Total	
				2025	2024
Salaires comité directorial	1'965'077	760'485	147'651	2'873'213	2'973'776
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)	528'622	204'577	26'681	759'880	798'796
Assurances sociales et caisse de pension du comité directorial				727'522	749'234
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)				171'373	178'704
Total rémunérations du comité directorial				3'600'735	3'723'010

La somme globale des salaires du comité directorial légèrement inférieure au cours de l'exercice sous revue s'explique principalement par une rémunération variable inférieure à celle de l'année précédente.

Les contrats de travail du comité directeur ne contiennent ni clause d'indemnisation de départ ni clause de sauvegarde dans le cas d'un changement de contrôle. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du comité directeur. Il n'y aura pas davantage d'attribution de titres de participation, de droits de conversion ou d'option.

Autres cadres, collaboratrices et collaborateurs

Le modèle de rémunération pour les collaboratrices et collaborateurs est analogue à celui du comité directeur et comporte également une composante de salaire fixe et une participation au résultat. Comme pour le comité directeur, la participation au résultat est calculée en fonction de l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Le montant de la participation au résultat varie selon la fonction (entre 5 et 18 pour cent du salaire fixe annuel) et dépend du degré d'atteinte des objectifs de l'entreprise. Dans la comparaison avec le marché, le système de rémunération est compétitif et transparent dans sa conception.

Le système de rémunération pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024. L'objectif premier était de simplifier le système existant et d'être plus transparent. Pax a donc décidé d'appliquer le même système pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, le montant de la composante variable s'alignant sur les niveaux de participation au résultat selon la fonction. Cette part variable de la rémunération dépend entièrement du degré d'atteinte des objectifs de l'entreprise et est indépendante de la réalisation d'objectifs individuels. Pax consolide ainsi l'orientation commune de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sur la réalisation des objectifs d'entreprise définis chaque année pour Pax dans son ensemble.

Rapport financier Pax Konzern

Comptes consolidés 2025

Comptes consolidés

En CHF 1'000	Commentaires	2025	2024
Primes brutes émises	2.1	861'117	815'078
Primes de réassurance cédées	2.1	-9'490	-11'440
Modification des reports de primes (brut)	2.1	4'949	4'817
Part des réassureurs à la modification des reports de primes	2.1	-593	-234
Primes acquises pour le compte propre	2.1	855'983	808'221
Cas et prestations d'assurance payés (brut)	2.2	-689'576	-736'557
Modifications des provisions techniques (brut)	2.2	-129'044	-45'596
Part des réassureurs aux charges liées aux cas et prestations d'assurance	2.2	5'721	5'505
Prestations d'assurance pour le compte propre	2.2	-812'899	-776'648
Primes brutes émises pour le compte et au risque de tiers	2.1	158'934	134'235
Cas et prestations d'assurance payés pour le compte et au risque de tiers	2.3	-149'156	-114'481
Modification des provisions pour le compte et au risque de tiers		-182'118	-124'605
Résultat des opérations d'assurance pour le compte et au risque de tiers		-172'340	-104'851
Frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance	2.4	-135'311	-137'387
Part des réassureurs aux frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance		591	1'705
Produit provenant des placements de capitaux	2.5	148'821	147'139
Bénéfices et pertes sur placements de capitaux	2.5	-16'037	2'351
Charges liées à la gestion des placements de capitaux	2.5	-20'326	-21'226
Résultats des placements de capitaux pour le compte propre		112'458	128'264
Résultat des placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers		173'060	106'163
Autres produits	2.6	24'881	21'935
Autres charges	2.7	-14'369	-20'047
Résultat avant impôts		32'054	27'355
Impôts sur le revenu	2.8	-4'047	-5'707
Bénéfice annuel avant minorités		28'007	21'648
Minorités		0	5'364
Bénéfice annuel		28'007	27'012

Bilan consolidé

Actif

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2025	31.12.2023
Placements de capitaux	4.1	7'604'767	7'458'722
Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers	4.2	1'813'082	1'627'082
Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur	4.4	7'780	8'422
Immobilisations corporelles	4.5	114	196
Total de l'actif immobilisé		9'425'743	9'094'422
Parts des réassureurs aux provisions techniques	4.6	6'697	8'274
Créances	4.7	40'925	35'678
Liquidités		249'901	191'891
Compte de régularisation actif	4.8	50'574	53'702
Total de l'actif circulant		348'097	289'545
Total actifs		9'773'840	9'383'967

Passif

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2025	31.12.2024
Provisions techniques (brut)	4.9	6'798'240	6'643'987
Provisions techniques pour le compte et au risque de tiers		1'855'836	1'670'061
Provisions non techniques (financières)	4.10	93'775	86'280
Engagements financiers	4.1	2'689	24'540
Autres engagements	4.11	143'031	148'755
Compte de régularisation passif		14'105	16'879
Total engagements		8'907'676	8'590'502
Réserves de capitaux		50'000	50'000
Réserves de réévaluation		294'540	251'501
Réserves de bénéfice		487'852	460'840
Bénéfice annuel		28'007	27'012
Capital propre, minorités exclues		860'399	789'353
Minorités		5'765	4'112
Total du capital propre		866'164	793'465
Total passifs		9'773'840	9'383'967

Tableau des flux de trésorerie

En CHF 1'000	Commentaires	2025	2024
Bénéfice annuel avant minorités		28'007	21'648
Amortissement sur immobilisations corporelles	2.7	101	134
Amortissement placements incorporels	4.3	0	3'373
Modification des réserves de cotisations de l'employeur	4.4	642	0
Revalorisation sur placements de capitaux	2.5	-7'572	-23'627
Amortissement sur placements de capitaux	2.5	60'388	48'646
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux	2.5	-36'779	-27'370
Achat et vente de placements de capitaux			
+/- Immeubles de rapport		2'026	-30'397
+/- Titres à revenu fixe		-55'068	-106'281
+/- Prêts		35'000	10'000
+/- Hypothèques		-42'065	-118'327
+/- Actions		-26'915	142'657
+/- Dérivés		47'323	-49'245
+/- Dépôts à termes		10'000	13'000
+/- Autres placements de capitaux		-28'210	22'720
+/- Prêts sur polices		248	323
+/- Autres investissements financiers		-4	35
+/- Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers	4.2	-16'340	-21'228
Total achat et vente de placements de capitaux		-74'005	-136'743
Modification des impôts latents	2.8	495	3'324
Augmentation et diminution (nette) autres éléments			
+/- Modification de la part des réassureurs aux provisions techniques		1'577	812
+/- Modification des créances		-5'247	-2'901
+/- Modification des actifs de régularisation		3'128	-12'370
+/- Modification des provisions techniques (brut)		99'229	-25'332
+/- Modification des provisions techniques pour le compte et au risque de tiers		16'114	66'174
+/- Modification des provisions (financières) non techniques sans impôts latents		647	5'650
+/- Modification des engagements financiers		-21'851	2'653
+/- Modification des autres engagements		-5'724	-6'594
+/- Modification des passifs de régularisation		-2'774	1'575
Total augmentation et diminution (nette) autres éléments		85'099	29'667
Flux de fonds de l'activité d'exploitation		56'376	-80'948
Report à la page suivante		56'376	-80'948

En CHF 1'000	Commentaires	2025	2024
Report de la page précédente		56'376	-80'948
Activités de placement			
Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur		0	-21
Achat/vente des immobilisations corporelles		-19	-2
Achat des participations			
- Achat de participations		0	-144
+ Entrée de liquidités		0	0
Total achat des participations		0	-144
Flux de fonds de l'activité d'investissement		-19	-167
Activités de financement			
Paiements provenant d'augmentation de capital (y compris agio), minorités		1'653	0
Flux de fonds de l'activité de financement		1'653	0
Modification du fonds liquidités		58'010	-81'115
Montant initial du fonds liquidités		191'891	273'006
Montant final du fonds liquidités		249'901	191'891

Tableau de variation du capital propre

En CHF 1000	Réserves de capitaux	Réserves de réévaluation	Réserves de bénéfice, bénéfice annuel inclus	Capital propre, minorités exclues	Minorités	Total capital propre
2025						
État au 1.1.2025	50'000	251'501	487'852	789'353	4'112	793'465
Bénéfice annuel	0	0	28'007	28'007	0	28'007
Augmentation du capital	0	0	0	0	1'653	1'653
Modification des réserves de réévaluation	0	43'039	0	43'039	0	43'039
État au 31.12.2025	50'000	294'540	515'859	860'399	5'765	866'164
2024						
État au 1.1.2024	50'000	220'346	460'840	731'186	9'597	740'783
Bénéfice annuel	0	0	27'012	27'012	-5'364	21'648
Achat de minorités	0	0	0	0	-121	-121
Modification des réserves de réévaluation	0	31'155	0	31'155	0	31'155
État au 31.12.2024	50'000	251'501	487'852	789'353	4'112	793'465

Le Pax Holding est organisé en tant que société coopérative selon la législation suisse et ne détient ni capital sous forme de parts sociales ni capital de dotation. Les réserves ouvertes figurant dans la clôture individuelle du Holding sont contenues dans les comptes consolidés du groupe Pax, dans les réserves de bénéfices.

Il existe des intérêts minoritaires dans la participation à la Simpego.

Les réserves de réévaluation après déduction de droits latents des preneuses et preneurs d'assurance dans la prévoyance professionnelle et après prise en compte des impôts latents concernent la Pax Assurance ainsi que le Pax Holding. Ni la Pax Asset Management, ni la Simpego n'est concernée par une réserve de ce genre.

Brutes, par catégories de placement, celles-ci ont évolué comme suit:

En CHF 1000	Réserves de réévaluation au 01.01.	Changement avec effet sur le capital propre	Changement avec effet sur le résultat	Réserves de réévaluation au 31.12.
2025				
Immeubles de rapport	377'926	19'931	-1'771	396'086
Actions	71'363	54'541	-3'858	122'046
Autres placements de capitaux	26'594	31'023	-31	57'586
Total réserves de réévaluation brut	475'883	105'495	-5'660	575'718
Excédents latents prévoyance professionnelle	-176'913	-50'443	0	-227'356
Impôts latents	-47'469	-6'353	0	-53'822
Total réserves de réévaluation net	251'501	48'699	-5'660	294'540
2024				
Immeubles de rapport	338'914	42'268	-3'256	377'926
Actions	76'138	16'267	-21'042	71'363
Autres placements de capitaux	10'815	18'296	-2'517	26'594
Total réserves de réévaluation brut	425'867	76'831	-26'815	475'883
Excédents latents prévoyance professionnelle	-164'552	-12'361	0	-176'913
Impôts latents	-40'969	-6'500	0	-47'469
Total réserves de réévaluation net	220'346	57'970	-26'815	251'501

Annexe aux comptes consolidés

1 Bases et principes d'évaluation

1.1 Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés du Pax Holding (société coopérative), Bâle, ont été établis en conformité avec les normes comptables Swiss GAAP RPC.

Pour les comptes consolidés, la recommandation Swiss GAAP RPC 40 «Présentation des comptes des compagnies d'assurance», spécifique à la branche et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, retient particulièrement l'attention.

La clôture de l'exercice du groupe doit refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view) du groupe Pax et prend de ce fait en compte l'ensemble des sociétés appartenant au groupe comme une unité.

1.2 Principes de consolidation

La présente clôture consolidée est basée sur les clôtures individuelles des sociétés qui appartiennent au groupe Pax.

Les actifs et passifs internes au Konzern dans chacun des comptes annuels ainsi que les charges et les produits résultant de transactions internes au Konzern sont éliminés. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase» anglo-saxonne, ce qui signifie que l'on trouve, en face de la valeur comptable de participation de la société mère, le prorata au capital propre de la filiale au moment de l'acquisition ou de la première consolidation. Les sociétés acquises dans le courant de l'année sont réévaluées à la date d'acquisition selon des principes standardisés du Konzern et consolidées à partir de ce jour déterminant. Un goodwill positif déterminé lors de la première consolidation est inscrit à l'actif, un goodwill négatif au passif.

Il est tenu compte de sociétés auxquelles le Pax Holding participe directement ou indirectement à raison de plus de 50 pour cent selon la méthode de la consolidation intégrale, c'est-à-dire que les positions du compte annuel sont consolidées à 100 pour cent.

Les parts de minorités dans le capital propre et dans le résultat des différentes sociétés sont présentées séparément dans le bilan ainsi que dans le compte de profits et pertes. À condition que le contrôle soit maintenu, les changements dans la structure de propriété sont comptabilisés comme des transactions de capital propre.

Périmètre de consolidation

Font partie du périmètre de consolidation le Pax Holding (société coopérative), Bâle, ainsi que les filiales suivantes:

	31.12.2025	31.12.2024
	Capital de base en CHF 1'000	Taux de participation
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	120'000	100.00%
Creadi AG en liquidation, Bâle	0	0.00%
Pax Asset Management SA, Bâle	1'500	100.00%
Simpego Assurances SA, Zurich	13'406	53.88%

Les participations sont toutes détenues par le Pax Holding (société coopérative).

Au cours de l'exercice 2024, la liquidation de la Creadi AG, Bâle, a été décidée. La procédure de liquidation a été clôturée en novembre 2024 et les actifs ont été répartis en janvier 2025. La société a été radiée du registre du commerce au 2 septembre 2025.

Lors de l'assemblée générale de la Simpego en décembre 2024, il a été décidé d'augmenter le capital-actions par une augmentation ordinaire pouvant atteindre 8.1 millions de CHF. En juin 2025, l'augmentation du capital de 2.0 millions de CHF a été réalisée, ce qui a augmenté le capital-actions d'un montant de 1.5 million de CHF. Le Pax Holding n'a pas participé à cette augmentation du capital, raison pour laquelle le taux de participation a baissé de 6.96 pour cent et porte désormais sur 53.88 pour cent.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont clôturés uniformément au 31 décembre et sont basés sur les clôtures individuelles vérifiées de toutes les sociétés du groupe.

Transactions avec des personnes proches

Sont considérées comme personnes proches (morales et juridiques) celles qui peuvent fortement influencer directement ou indirectement sur des décisions financières ou opérationnelles de l'organisation. Les organisations contrôlées, directement ou indirectement, de façon déterminante par les mêmes personnes sont également considérées comme proches.

Sont notamment désignés comme personnes proches les membres du comité directorial et des conseils d'administration des sociétés du groupe Pax ainsi que des institutions de prévoyance.

1.3 Conversion de devises étrangères

Le groupe Pax travaille exclusivement sur le territoire suisse. Des comptes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Une grande partie des devises est couverte au moyen d'opérations à terme sur devises. Les cours appliqués à la fin de l'année étaient les suivants:

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
EUR	0.931	0.940
USD	0.792	0.907

1.4 Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation les plus importants sont expliqués ci-après.

Bases d'évaluation

L'évaluation des actifs et passifs de toutes les sociétés consolidées se fait selon des critères unifiés. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique. Les pertes de valeur par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées avec effet sur le résultat au moment où elles se produisent.

Immeubles de rapport

Concernant les immeubles de rapport, il s'agit de biens qui sont chaque fois portés au bilan à leur valeur de marché après la première prise en compte. La valeur de marché est calculée pour la totalité du portefeuille selon la méthode DCF (discounted cash flow) et est examinée chaque année par des experts externes. Des écarts entre les valeurs internes et externes obtenues sont systématiquement analysés et justifiés par immeuble.

La méthode DCF est considérée comme appropriée étant donné qu'elle prévoit notamment les recettes et les dépenses et les représente pour chaque objet individuellement.

L'évaluation DCF des immeubles des opérations d'assurance tient compte d'une notation des biens-fonds (pour obtenir une stratégie sommaire par objet), des cash-flows futurs attendus, des investissements (capex) et d'un taux d'escompte. Sur le modèle des règles prudentielles applicables aux compagnies d'assurance, l'ensemble du portefeuille immobilier est entièrement évalué par des experts externes sur une période de dix ans.

La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché plus élevée est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

L'immeuble du siège social, à usage propre, apparaît comme placement immobilier dans les placements de capitaux. La valeur locative imputée, conforme au marché, est examinée tous les ans.

Immeubles de rapport en construction

Il s'agit là de biens prévus pour être intégrés dans le portefeuille propre. Ils sont évalués au maximum à leur valeur d'acquisition ou de fabrication. Des pertes de valeur apparaissant pendant la phase de construction sont réévaluées avec effet sur le résultat. Une fois la construction achevée, ces biens sont intégrés dans le portefeuille et ensuite maintenus à la valeur marchande.

Titres à revenu fixe

Ces titres sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Les amortissements linéaires résultant de l'application de cette méthode sont saisis avec effet sur le résultat. Des dévalorisations perceptibles durables pour des raisons de solvabilité sont prises en compte par la saisie d'ajustements individuels. Les intérêts courus sont saisis en tant qu'actifs de régularisation pour la période concernée.

Prêts, hypothèques

Ces placements sont des placements portant intérêt avec des échéances fixes qui sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Des ajustements de valeur individuels sont saisis si nécessaire.

Actions

Il s'agit là, en général, de titres cotés en Bourse qui sont portés au bilan à la valeur de marché de la date du bilan. La différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Celle-ci est inscrite avec effet sur le résultat en cas de vente. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

Dérivés

Des forwards et des puts sont utilisés à des fins de couverture, des calls pour l'optimisation. Des contrats à termes sur indice boursier sont utilisés ponctuellement. Une grande partie des devises est couverte par des contrats de change à terme. Ces placements sont évalués à des valeurs proches du marché, au cours de la Bourse lorsque cela est possible.

Autres placements de capitaux

Le groupe Pax utilise des placements collectifs et des placements alternatifs. Ces derniers comprennent les private debts, les investissements dans les infrastructures et les insurance-linked securities. L'évaluation est effectuée à la valeur actuelle, selon le même principe que pour les actions.

Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers

Il s'agit de placements de capitaux détenus comme garantie pour des produits d'assurance liés à des fonds. Les preneuses et preneurs d'assurance qui détiennent des produits de ce genre participent au bénéfice ou à la modification de valeur de ces placements de capitaux à leur propre risque.

L'évaluation au bilan de ces placements en capitaux est effectuée aux valeurs de marché. Des plus-values et des moins-values résultant de l'évaluation sont neutralisées par des modifications correspondantes des provisions techniques appartenant à cette catégorie de placements. Elles ne modifient ni les réserves de réévaluation ni le bénéfice annuel.

Placements incorporels

La part de goodwill acquise est amortie linéairement sur une durée d'utilisation de cinq ans. La valeur réalisable est vérifiée à chaque date de clôture. Si besoin est, des réévaluations non planifiées supplémentaires sont comptabilisées.

Les valeurs immatérielles générées en interne ne sont pas activées.

Immobilisations corporelles

Celles-ci sont inscrites à l'actif à partir d'un montant de CHF 5'000 et amorties linéairement sur une durée d'utilisation de cinq ans. La valeur réalisable est vérifiée à chaque date de clôture.

Frais de conclusion

Ces frais, qui apparaissent au moment de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance ou du renouvellement de contrats d'assurance, sont saisis directement à la charge du compte de profits et pertes et ne sont pas portés à l'actif.

Créances

Les créances comprennent aussi bien les avoirs provenant des opérations d'assurance que les autres créances; elles sont évaluées à la valeur nominale. D'éventuelles dévalorisations sont prises en compte par la constitution d'un ducroire.

Liquidités

Les liquidités constituent la base du tableau de financement et comprennent les avoirs en caisse librement disponibles ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales.

Provisions techniques assurance-vie

a) Provisions techniques

Celles-ci représentent des obligations vis-à-vis des preneuses et preneurs d'assurance. Elles sont fondamentalement évaluées sur la base de chaque contrat d'assurance. Les prescriptions et usages suisses ainsi que les plans d'exploitation approuvés constituent la base pour les calculs. Des bases et méthodes spécifiques sont appliquées selon les branches, à savoir la prévoyance privée et la prévoyance professionnelle.

Les provisions pour les cas d'assurance en suspens – également provisions pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus. Les provisions pour sinistres sont régulièrement examinées et, le cas échéant, adaptées notamment en ce qui concerne la méthode d'évaluation

b) Réserve mathématique

Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent aux flux de paiement, escomptés du taux d'intérêt technique correspondant, constitués à partir de la différence entre les versements à venir aux assurées et assurés (prestations d'assurance) et les paiements à venir des assurés (primes). Les bases biométriques (mortalité, probabilité d'invalidité et autres probabilités d'exclusion) sont dans ce cas prises en compte (méthode prospective). En ce qui concerne les avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle ainsi que les produits de capitaux flexibles et les produits liés à des fonds dans la prévoyance privée, les réserves mathématiques correspondent aux avoirs accumulés des assurées et assurés (méthode rétrospective).

Lorsque les bases de calcul tarifaires pour le calcul individuel des engagements ne semblent plus suffisantes, des renforcements sont calculés avec des bases biométriques et des taux d'actualisation prudents. Plutôt que pour des contrats individuels, ces calculs peuvent être effectués pour des portefeuilles partiels appropriés.

Les bases biométriques sont déterminées en se fondant sur les tables de 2^e ordre de l'ASA, à partir de l'expérience de Pax. Pour certains petits portefeuilles partiels, qui ne constituent pas une base suffisante pour les évaluations statistiques, l'expérience de l'ASA est mise à profit en tout ou partie. Les taux d'annulation sont modélisés selon les tables d'annulation actuelles comme pour le SST.

Différents taux d'intérêt sont appliqués pour les escomptes des provisions: un taux d'intérêt pour la prévoyance professionnelle, un pour les assurances de rentes dans la prévoyance privée et un pour les autres assurances dans la prévoyance privée. Aucune distinction n'est alors faite entre devises. L'allocation d'actifs actuelle, les hypothèses de rendement des différentes catégories d'actifs et les hypothèses de réinvestissements futurs déduites des courbes de taux actuelles constituent la base de ce calcul.

Afin d'atteindre un niveau de sécurité suffisant en ce qui concerne les réserves actuarielles, Pax poursuit une approche globale. Un processus mène à une sécurité suffisante. Les principes et les paramètres pour le calcul des provisions du plan d'exploitation sont définis chaque année par l'actuaire responsable, présentés au comité des réserves et, le cas échéant, explicités. Le calcul des vecteurs de rendement est coordonné avec la gestion des actifs. L'étape suivante consiste à comparer les provisions prévues dans le plan d'exploitation avec les provisions suffisantes selon la directive FSA ou avec ses scénarios minimaux. Les provisions seront au moins portées à ces niveaux. Les résultats des calculs sont à leur tour explicités au comité des réserves. Le comité directeur est informé des réunions du comité des réserves. Dans ce sens, «suffisant» va au-delà de ce que la directive FSA entend par «provisions suffisantes».

Pour tenir compte des incertitudes et de la volatilité inhérentes aux activités d'assurance, il existe un fonds de compensation des risques. Celui-ci est prévu dans le plan d'exploitation et est compris dans les provisions techniques. Il n'existe pas d'autres provisions de fluctuation et de sécurité au sens plus strict.

c) Report de primes

La régularisation des primes déjà encaissées mais concernant des périodes futures s'effectue au jour précis. La réserve mathématique statutaire évalue les futures obligations actuarielles sur la base de principes de calcul tarifaires.

d) Provisions de fluctuation

Des provisions de fluctuation sont constituées pour certains portefeuilles partiels, conformément aux plans commerciaux. Celles-ci s'orientent sur l'évolution historique et visent à atténuer les influences dues aux fluctuations aléatoires.

e) Provisions pour prestations d'assurance

Les provisions pour les cas d'assurance en suspens – également provisions pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus.

Les provisions pour sinistres sont régulièrement examinées et, le cas échéant, adaptées notamment en ce qui concerne la méthode d'évaluation

Les réserves IBNR sont calculées de manière forfaitaire sur la base des primes de risque conformément au plan d'exploitation. Les provisions statutaires pour sinistres couvrent notamment le dommage maximal d'un possible événement extrême dans la prévoyance privée. Ces provisions pour sinistres sont des estimations «best estimate».

Dans la prévoyance professionnelle, une provision est en outre constituée pour les possibles pertes résultant de la vente de placements lors d'une vague de résiliation en cas de hausse soudaine des taux d'intérêt.

f) Provisions pour la participation future aux excédents

Les preneuses et preneurs d'assurance participent au produit réalisé chaque année grâce aux opérations d'assurance sur la vie. Cette participation prend la forme d'attributions à la réserve pour la participation future aux excédents. Les montants attribués à cette réserve sont distribués aux preneuses et preneurs d'assurance dans les années qui suivent sur la base de dispositions légales et/ou contractuelles.

g) Excédents latents

Ces excédents latents se fondent sur les plus-values résultant d'une évaluation différente des placements de capitaux dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Ces plus-values résultent d'approches différentes entre l'établissement des comptes consolidés et les comptes selon le droit commercial. Elles peuvent tout autant avoir un effet sur le résultat qu'être sans effet sur le résultat de la réserve de réévaluation. Sur ces différences de valeur inscrites au bilan, 90 pour cent, ce qui correspond à la quote-part de distribution (legal quote), sont chaque fois attribués aux assurées et assurés en tant que futurs droits potentiels. Elles ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

Provisions techniques assurance de choses

Ces provisions concernent la participation à la Simpego. Elles comprennent les reports de primes, les provisions pour sinistres, les provisions pour frais de traitement des sinistres ainsi que des provisions pour fluctuations. L'évaluation s'effectue selon les directives relevant du droit de la surveillance en tenant compte des taux de réassurance. Des méthodes actuarielles de constitution de réserves sont appliquées. Les modèles de paiement et les dates de paiement prévues ne sont pas explicitement pris en compte, c.-à-d. que les provisions pour sinistres ne sont pas escomptées.

En résumé, les provisions sont évaluées comme suit:

- Reports de primes: ils sont calculés au prorata temporis par contrat individuel et servent à la délimitation dans le temps.
- Provisions pour sinistres: elles sont déterminées au cas par cas. Celles-ci comprennent des provisions pour les sinistres en cours déjà déclarés (RBNS) ainsi que pour les sinistres non encore déclarés (IBNR). Les frais de règlement des sinistres futurs liés au traitement des sinistres sont couverts par la provision ULAE.
- Les provisions de fluctuation sont déterminées selon une méthode de calcul basée sur l'expérience des sinistres. Le montant est déterminé à partir des taux de sinistres nets historiques observés et tient compte de la volatilité spécifique à chaque branche. Ces provisions visent à atténuer les incertitudes liées à l'évaluation des provisions et à compenser ainsi les fluctuations aléatoires dans le temps.

En fonction des branches d'assurance proposées et en raison de la courte durée de vie de la société, différentes approches et méthodes de réservation sont appliquées. Les estimations des provisions, les méthodes

actuarielles utilisées et les hypothèses à la base de celles-ci sont surveillées en permanence et adaptées si nécessaire. Les variations d'évaluation sont comptabilisées avec effet sur le résultat au moment de la variation.

Autres engagements

Ce poste comprend des engagements qui pourront, dans les années à venir, être compensés avec des créances de primes ou des commissions telles que primes payées par avance ou dépôts de primes. Ceux-ci n'entraînent de ce fait aucune sortie directe de fonds. Cette position comprend également des engagements de paiement pour des cas de prestations non encore réglés, mais comptabilisés.

Provisions non techniques (financières)

Il s'agit là, d'une part, de provisions pour des engagements incertains, mais pouvant être estimés, qui résultent d'évènements passés n'appartenant pas aux opérations d'assurance. D'autre part, la provision pour les créances irrécouvrables des opérations de la prévoyance professionnelle y est également comprise. Le montant de ces provisions correspond à l'estimation des sorties futures de fonds. La provision pour les impôts latents est également affichée dans cette position.

Actifs/passifs de régularisation

Les délimitations de compte servent à saisir les charges et les produits pour chaque exercice. Du côté actif, elles englobent essentiellement des intérêts courus régularisés sur les titres à intérêt fixe, du côté passif la délimitation de prestations de tiers non encore comptabilisées, de frais de personnel et d'impôts dus.

Impôts

Les impôts courants sur le capital et le revenu sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts dus à court terme figurent dans les passifs de régularisation. Des économies d'impôts possibles sur la base de reports de pertes existants sont prises en compte lorsque leur réalisation dans les années à venir semble probable.

Des impôts latents apparaissant au niveau du Konzern en raison d'applications d'évaluation différentes sont délimités au taux d'imposition attendu. Dans les présents comptes consolidés, des impôts latents sont générés, le taux d'imposition s'élevant à quelque 15 pour cent comme l'année précédente.

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaboratrices et collaborateurs du groupe Pax sont affiliés à plusieurs institutions de prévoyance conformément à la législation suisse. Cette prévoyance est financée grâce aux cotisations annuelles des salariées et salariés et de l'employeur. Ces dernières sont saisies dans les frais de personnel du compte de profits et pertes pour l'exercice concerné. Des prestations de retraite ainsi que d'invalidité et de décès sont accordées conformément aux règlements de prévoyance.

1.5 Estimations et hypothèses

Lorsque les comptes consolidés sont établis en conformité avec Swiss GAAP RPC, des estimations et des hypothèses doivent être établies qui pourraient influencer sur les postes figurant au bilan et au compte de profits et pertes ainsi que sur leur présentation en annexe. Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des connaissances tirées du passé. Elles sont régulièrement examinées et recoupées avec la situation actuelle. Les valeurs futures réelles peuvent malgré tout s'écarter de ces estimations. Les hypothèses et estimations les plus importantes concernent les provisions actuarielles, les immeubles en biens propres et les impôts latents.

2 Commentaires sur le compte de profits et pertes du Konzern

2.1 Primes acquises pour le compte propre

En CHF 1'000	2025			2024		
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
Primes						
Prévoyance privée	317'856	-791	317'065	314'209	-842	313'367
Prévoyance professionnelle	487'754	-1'001	486'753	440'298	-928	439'370
Assurance de choses	55'507	-7'698	47'809	60'571	-9'670	50'901
	861'117	-9'490	851'627	815'078	-11'440	803'638
Modification des reports de primes						
Prévoyance privée	3'160	-43	3'117	3'057	-17	3'040
Assurance de choses	1'785	-550	1'235	1'756	-217	1'539
Autres affaires	4	0	4	4	0	4
	4'949	-593	4'356	4'817	-234	4'583
Primes acquises pour le compte propre						
Prévoyance privée	321'016	-834	320'182	317'266	-859	316'407
Prévoyance professionnelle	487'754	-1'001	486'753	440'298	-928	439'370
Assurance de choses	57'292	-8'248	49'044	62'327	-9'887	52'440
Autres affaires	4	0	4	4	0	4
Total	866'066	-10'083	855'983	819'895	-11'674	808'221

Avec les primes de l'assurance-vie liée à des participations de KCHF 158'934 (année précédente: KCHF 134'235), les primes brutes s'élèvent au total à KCHF 964'544 (année précédente: KCHF 888'742). Selon le mode de paiement, ces primes brutes sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2025	2024	Change-ment par rapport à l'année précédente
Primes périodiques			
Prévoyance privée	277'664	287'191	-3.3%
Prévoyance professionnelle	207'707	204'459	1.6%
Activité assurance-vie liée à des participations	94'103	91'815	2.5%
	579'474	583'465	-0.7%
Primes uniques			
Prévoyance privée	40'192	27'018	48.8%
Prévoyance professionnelle	280'047	235'839	18.7%
Activité assurance-vie liée à des participations	64'831	42'420	52.8%
	385'070	305'277	26.1%
Total primes brutes assurance-vie	964'544	888'742	8.5%

2.2 Prestations d'assurance pour le compte propre

En CHF 1'000	2025			2024		
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
Prestations d'assurance versées						
Décès	-15'687	655	-15'032	-18'101	0	-18'101
Échéances	-140'191	0	-140'191	-135'235	0	-135'235
Rentes de vieillesse et de survivants	-84'131	0	-84'131	-83'426	0	-83'426
Invalidité	-29'651	467	-29'184	-29'640	386	-29'254
Assurance maladie	-458	0	-458	-255	0	-255
Indemnités pour annulations de contrats/départs	-377'117	1'775	-375'342	-415'737	1'803	-413'934
Assurance de choses	-42'341	3'499	-38'842	-54'163	5'518	-48'645
Total	-689'576	6'396	-683'180	-736'557	7'707	-728'850
Modification des provisions techniques						
Réserve mathématique	-102'818	71	-102'747	-16'732	-299	-17'031
Provisions pour prestations d'assurance	-2'569	0	-2'569	-7'875	836	-7'039
Provisions pour parts d'excédents créditées des preneuses et preneurs d'assurance	-23'390	0	-23'390	-20'759	0	-20'759
Provisions pour futures participations aux excédents	-3'638	0	-3'638	-5'273	0	-5'273
Assurance de choses	3'371	-746	2'625	5'043	-2'739	2'304
Total	-129'044	-675	-129'719	-45'596	-2'202	-47'798
Part réassureurs aux charges liées aux cas et prestations d'assurance		5'721			5'505	
dont assurance-vie		2'968			2'726	
dont assurance de choses		2'753			2'779	
Prestations d'assurance pour le compte propre			-812'899			-776'648

2.3 Cas et prestations d'assurance payés pour le compte et au risque de tiers

En CHF 1'000	2025	2024	Change- ment par rapport à l'année précédente
Décès	-3'576	-2'844	25.7%
Échéances	-59'572	-48'199	23.6%
Rentes	-2'278	-1'267	79.8%
Annulations de contrats	-83'730	-62'171	34.7%
Total	-149'156	-114'481	30.3%

2.4 Frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance (bruts)

En CHF 1'000	2025	2024	Change- ment par rapport à l'année précédente
Charges techniques selon les secteurs de fonction			
Distribution	-57'764	-59'810	-3.4%
Charges de personnel service interne	-50'494	-49'605	1.8%
Charges de matériel service interne	-27'053	-27'972	-3.3%
Total service interne	-77'547	-77'577	-0%
Total	-135'311	-137'387	-1.5%

Les charges techniques sont à notre propre charge; ils comprennent, en plus des frais de personnel, surtout les charges de commissions pour la distribution Les charges de matériel service interne contiennent les frais pour l'informatique, la télécommunication, le marketing, l'infrastructure et l'administration.

2.5 Résultat des placements de capitaux pour le compte propre

En CHF 1'000	2025			2024		
	Produit des placements de capitaux	Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux	Résultat des placements de capitaux	Produit des placements de capitaux	Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux	Résultat des placements de capitaux
Immeubles de rapport	59'541	777	60'318	59'842	11'655	71'497
Titres à revenu fixe	54'581	-44'112	10'469	52'372	22'178	74'550
Prêts	6'502	0	6'502	6'598	0	6'598
Hypothèques	8'249	39	8'288	6'516	0	6'516
Actions	12'841	-9	12'832	11'631	12'395	24'026
Dérivés	0	27'825	27'825	0	-50'573	-50'573
Dépôts à termes	23	0	23	263	0	263
Autres placements de capitaux	5'691	-555	5'136	6'971	6'648	13'619
Prêts sur police	77	0	77	87	0	87
Autres placements financiers	1'316	-2	1'314	2'859	48	2'907
Total	148'821	-16'037	132'784	147'139	2'351	149'490

La somme des bénéfices et pertes réalisés de -16.0 millions de CHF (année précédente: 2.4 millions de CHF) est présentée dans le tableau de financement par type de résultat. Les bénéfices et les pertes comprennent également le résultat des mesures de couverture de change et des cours des actions qui servent à atténuer les risques dans les opérations de placement. Les bénéfices et les pertes sur les placements et les dérivés se neutralisent en grande partie pour les positions couvertes (net).

En CHF 1'000	2025	2024	
			Change-ment par rapport à l'année précédente
Charges pour la gestion des placements de capitaux			
Immeubles de rapport	-17'632	-17'869	-1.3%
Placement restants	-2'694	-3'357	-19.7%
Total	-20'326	-21'226	-4.2%

En ce qui concerne les immeubles de rapport, la majeure partie est consacrée à l'entretien et aux rénovations; les frais d'administration des placements restants comprennent les frais, taxes et impôts.

2.6 Autre produit

En CHF 1'000	2025	2024	Change- ment par rapport à l'année précédente
Produits des intérêts et commissions	22'299	21'314	4.6%
Autre produit	2'582	621	> 100%
Total	24'881	21'935	13.4%

2.7 Autres charges

En CHF 1'000	2025	2024	Change- ment par rapport à l'année précédente
Frais d'intérêts	-2'586	-2'089	23.8%
Dépenses de personnel autres opérations	-3'998	-3'623	10.4%
Frais de gestion autres opérations	-3'065	-3'402	-9.9%
Amortissement des immobilisations corporelles	-101	-134	-24.6%
Amortissement placements incorporels	0	-3'373	0.0%
Autres charges	-4'619	-7'426	-37.8%
Total	-14'369	-20'047	-28.3%

2.8 Impôts sur les bénéfices

En CHF 1'000	2025	2024	Change- ment par rapport à l'année précédente
Impôts sur les bénéfices	-3'552	-2'383	49.1%
Changement des impôts latents	-495	-3'324	-85.1%
Total	-4'047	-5'707	-29.1%

3 Compte de résultat sectoriel

En CHF 1'000	2025				2024			
	Assu- rance- vie	Assu- rance de choses	Autres opéra- tions	Total	Assu- rance- vie	Assu- rance de choses	Autres opéra- tions	Total
Primes brutes émises	805'610	55'507	0	861'117	754'507	60'571	0	815'078
Primes de réassurance cédées	-1'792	-7'698	0	-9'490	-1'770	-9'670	0	-11'440
Modification des reports de primes (brut)	3'164	1'785	0	4'949	3'057	1'756	4	4'817
Part réassureurs à la modification des reports de primes	-43	-550	0	-593	-17	-217	0	-234
Primes acquises pour le compte propre	806'939	49'044	0	855'983	755'777	52'440	4	808'221
Cas et prestations d'assurance payés (brut)	-647'235	-42'341	0	-689'576	-682'394	-54'163	0	-736'557
Modifications des provisions techniques (brut)	-132'415	3'371	0	-129'044	-50'639	5'043	0	-45'596
Part réassureurs aux charges liées aux cas et prestations d'assurance	2'968	2'753	0	5'721	2'726	2'779	0	5'505
Prestations d'assurance pour le compte propre	-776'682	-36'217	0	-812'899	-730'307	-46'341	0	-776'648
Primes brutes émises pour le compte et au risque de tiers	158'934	0	0	158'934	134'235	0	0	134'235
Cas et prestations d'assurance payés pour le compte et au risque de tiers	-149'156	0	0	-149'156	-114'481	0	0	-114'481
Modifications des reports pour le compte et au risque de tiers	-182'118	0	0	-182'118	-124'605	0	0	-124'605
Résultat des opérations d'assurance pour le compte et au risque de tiers	-172'340	0	0	-172'340	-104'851	0	0	-104'851
Frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance	-119'420	-15'853	0	-135'273	-119'760	-17'589	0	-137'349
Part des réassureurs aux frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance	0	591	0	591	0	1'705	0	1'705
Produit provenant des placements de capitaux	147'913	88	5'013	153'014	146'014	215	5'698	151'927
Bénéfices/pertes sur placements de capitaux	-17'398	-57	1'418	-16'037	3'820	-70	-1'399	2'351
Charges liées à la gestion des placements de capitaux	-26'742	0	-7	-26'749	-28'107	0	-3	-28'110
Résultats des placements de capitaux pour le compte propre	103'773	31	6'424	110'228	121'727	145	4'296	126'168
Résultat des placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers	173'060	0	0	173'060	106'163	0	0	106'163
Autres produits	17'630	2'726	22'787	43'143	17'747	85	21'639	39'471
Autres charges	-4'019	-322	-26'098	-30'439	-3'273	-7'460	-24'792	-35'525
Résultat des activités opérationnelles	28'941	0	3'113	32'054	43'223	-17'015	1'147	27'355
Élimination revenus	-15'552	0	-6'903	-22'455	-14'773	0	-7'550	-22'323
Élimination des charges	6'785	0	15'670	22'455	7'445	0	14'878	22'323
Résultat avant impôts	20'174	0	11'880	32'054	35'895	-17'015	8'475	27'355
Impôts sur le revenu	-3'339	0	-708	-4'047	-4'886	0	-821	-5'707
Bénéfice annuel avant minorités	16'835	0	11'172	28'007	31'009	-17'015	7'654	21'648
Minorités	0	0	0	0	0	5'364	0	5'364
Bénéfice annuel	16'835	0	11'172	28'007	31'009	-11'651	7'654	27'012

Les prévoyances privée et professionnelle sont exploitées par la Pax Assurance et sont présentées dans le segment assurance-vie.

Les autres opérations comprennent les contributions provenant du Pax Holding et des participations à la Pax Asset Management SA et à la Creadi AG.

La contribution de la Simpego est représentée dans le segment assurance de choses. Celui-ci comprend le résultat opérationnel et les effets de la réévaluation.

Les éliminations concernent les ventes internes au sein du groupe Pax, sans Simpego.

Les placements de capitaux par segments, hormis les placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers, ainsi que les provisions techniques se répartissent comme suit:

En CHF 1'000	31.12.2025				31.12.2024			
	Assu- rance- vie	Assurance de choses	Autres opéra- tions	Total	Assu- rance- vie	Assurance de choses	Autres opéra- tions	Total
Placements de capitaux	7'539'057	11'125	54'585	7'604'767	7'399'217	26'064	33'441	7'458'722
Provisions techniques	6'758'663	39'577	0	6'798'240	6'599'255	44'732	0	6'643'987

4 Commentaires sur le bilan consolidé

4.1 Placements de capital

Les placements de capitaux pour le compte propre se répartissent sur les catégories de placement suivantes:

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024	Change- ment par rapport à l'année précédente
Immeubles de rapport	1'472'492	1'452'786	1.4%
Titres à revenu fixe	4'453'404	4'442'450	0.2%
Prêts	393'000	428'000	-8.2%
Hypothèques	539'401	497'336	8.5%
Actions	450'577	370'906	21.5%
Dérivés	1'700	21'197	-92.0%
Dépôts à termes	0	10'000	0.0%
Autres placements de capitaux	291'932	233'540	25.0%
Prêts sur polices	2'205	2'453	-10.1%
Autres placements financiers	56	54	3.7%
Total	7'604'767	7'458'722	2.0%

a) Immeubles de rapport

Les immeubles de rapport évalués selon la méthode DCF ont évolué comme suit comparés à l'année précédente:

En CHF 1'000	2025	2024
Valeurs marchandes		
État au 1^{er} janvier	1'452'786	1'368'510
Entrées	9'384	62'842
Sorties	-9'502	-20'445
Modifications de valeur	19'824	41'879
État au 31 décembre	1'472'492	1'452'786
Dont en construction pour le portefeuille	9'729	2'891
Valeur d'acquisition au 31 décembre	1'128'287	1'127'523

b) Placements de capitaux mobiles

Les placements de capitaux mobiles sont intégrés dans les comptes consolidés à des valeurs différentes. Pour les titres à revenu fixe, les prêts et les hypothèques, le bilan est établi selon la méthode amortized cost. Pour les autres catégories, c'est la valeur marchande qui est déterminante. Ces différences d'évaluation sont présentées ci-après:

En CHF 1'000	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur d'acquisition	Valeur marchande	Valeur dans les comptes du Konzern	Valeur d'acquisition	Valeur marchande	Valeur dans les comptes du Konzern
Titres à revenu fixe	4'569'174	4'445'830	4'453'404	4'536'888	4'520'978	4'442'450
Prêts	393'066	403'183	393'000	428'066	435'875	428'000
Hypothèques	539'401	543'875	539'401	497'336	502'763	497'336
Actions	353'205	450'577	450'577	324'696	370'906	370'906
Dérivés	0	1'700	1'700	0	21'197	21'197
Dépôts à termes	0	0	0	10'000	10'000	10'000
Autres placements de capitaux	250'907	291'932	291'932	222'321	233'540	233'540
Les autres placements de capitaux se composent comme suit:						
Placements collectifs	201'836	238'335	238'335	170'568	175'114	175'114
Placements alternatifs	48'986	53'543	53'543	51'316	58'162	58'162
Insurance-Linked Securities	85	54	54	437	264	264

En raison de l'évolution générale des taux d'intérêt, la valeur de marché au 31 décembre 2025 des placements à taux fixe, qui sont évalués selon la méthode linéaire amortized cost, est légèrement inférieure à la valeur des comptes consolidés.

Les échéances des titres à revenu fixe sont les suivantes (valeurs nominales):

Echéances En CHF 1'000	Au cours d'un an	1-6 ans	6-11 ans	Plus de 11 ans	Total
État au 31.12.2025	164'232	1'515'664	997'250	1'876'799	4'553'945
État au 31.12.2024	294'230	1'331'090	1'136'500	1'727'440	4'489'260

Les échéances des titres à revenu fixe de l'assurance de choses vont jusqu'en 2029 au plus tard.

Les dérivés se composent comme suit:

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024	Change- ment par rapport à l'année précédente
Opérations à terme sur les devises à des fins de couverture	1'700	21'197	-92.0%
Total	1'700	21'197	-92.0%
Engagements financiers (au titre d'instruments financiers dérivés)	2'689	24'540	-89.0%

4.2 Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers

En CHF 1'000	2025	2024	
			Change- ment par rapport à l'année précédente
État au 1^{er} janvier	1'627'082	1'503'279	8.2%
Entrées	82'016	69'952	17.2%
Sorties	-65'676	-48'724	34.8%
Flux de trésorerie net	16'340	21'228	-23.0%
Modifications des valeurs du marché non réalisées	169'660	102'575	65.4%
État au 31 décembre	1'813'082	1'627'082	11.4%

Ces placements de capitaux sont répartis sur les catégories de placement suivantes:

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024	
			Change- ment par rapport à l'année précédente
Fonds marché monétaire	0	3'053	0.0%
Fonds obligations	4'249	1'507	> 100%
Fonds actions	650'038	614'287	5.8%
Fonds immobiliers	260	282	-7.8%
Fonds mixtes	1'135'603	984'739	15.3%
Produits structurés	22'932	23'214	-1.2%
Total	1'813'082	1'627'082	11.4%

D'autres placements issus de l'assurance-vie liée à des participations de KCHF 8'739 (année précédente: KCHF 7'245) se trouvent dans les liquidités.

4.3 Placements incorporels

Les placements incorporels contiennent le goodwill issu de l'engagement dans la Simpego. Celui-ci a été complètement amorti en 2024 à la suite d'une vérification de la valeur réalisable.

En CHF 1'000	2025	2024
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	0	3'350
Valeur d'acquisition		
État au 1 ^{er} janvier	10'935	10'911
Entrées	0	23
État au 31 décembre	10'935	10'934
Réévaluations cumulées		
État au 1 ^{er} janvier	-10'935	-7'561
Amortissements	0	-1'097
Réévaluations	0	-2'276
État au 31 décembre	-10'935	-10'934
Valeur comptable nette au 31 décembre	0	0

4.4 Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur

Il existe des contrats d'adhésion à deux fondations collectives dans lesquelles les collaboratrices et collaborateurs du groupe Pax sont assurés. Le groupe Pax ne prévoit pas de tirer profit des excédents de couverture à la date du bilan. C'est pourquoi seules les réserves de cotisations de l'employeur sont inscrites à l'actif.

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) en CHF 1'000	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Bilan	Constitution	Bilan	Résultat provenant de la RCE	Résultat provenant de la RCE
	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	2025	31.12.2024	2025	2024
Institutions de prévoyance	7'780	0	7'780	19	8'422	-642	21
Total	7'780	0	7'780	19	8'422	-642	21

Au cours de l'année sous revue, la réserve de cotisations de l'employeur a été rémunérée au taux d'intérêt de 0.25 pour cent (année précédente: 0.25 pour cent). La rémunération de KCHF19 figure dans le compte de résultat, sous produits des intérêts et commissions dans les autres produits. En outre, KCHF 661 ont été affectés au renforcement des réserves techniques, montant qui figure dans les dépenses de personnel.

Avantage économique et dépenses de prévoyance en CHF 1'000	Excédent de couverture/découvert	Avantage économique du groupe Pax	Avantage économique du groupe Pax	Change-ment par rapport à l'année précédente pour l'exercice	Cotisations limitées à la période pour l'exercice	Dépenses de prévoyance dans les dépenses de personnel	Dépenses de prévoyance dans les dépenses de personnel
	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024			2025	2024
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	-5'090	-5'090	-4'819
Total	0	0	0	0	-5'090	-5'090	-4'819

La prise en compte des actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur ainsi que l'évaluation d'éventuels découverts et excédents de couverture ont été effectuées sur la base du reporting des fondations collectives au 31 décembre 2025.

4.5 Tableau des immobilisations corporelles

En CHF 1'000	2025	2024
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	196	328
Valeur d'acquisition		
État au 1 ^{er} janvier	567	897
Entrées	26	2
Sorties	-154	-332
État au 31 décembre	439	567
Réévaluations cumulées		
État au 1 ^{er} janvier	-371	-569
Sorties	147	332
Amortissements	-101	-134
État au 31 décembre	-325	-371
Valeur comptable nette au 31 décembre	114	196

4.6 Parts des réassureurs aux provisions techniques

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024	Change-ment par rapport à l'année précédente
Réserve mathématique	1'565	1'494	4.8%
Reports de primes	1'441	2'034	-29.2%
Provision pour sinistres à régler	3'691	4'746	-22.2%
Total	6'697	8'274	-19.1%

La présentation nette des provisions actuarielles, y compris les parts des réassureurs, figure au commentaire 4.9.

4.7 Créances

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024	Change-ment par rapport à l'année précédente
Avoirs provenant des prestations d'assurance	1'523	1'262	20.7%
Primes arriérées	9'669	11'892	-18.7%
Créances auprès de fondations collectives	6'513	504	> 100%
Créances vis-à-vis la réassurance	2'245	2'112	6.3%
Autres créances	20'975	19'908	5.4%
Total	40'925	35'678	14.7%

4.8 Compte de régularisation actif

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024	Change- ment par rapport à l'année précédente
Intérêts courus	30'104	29'794	1.0%
Autres actifs transitoires	20'470	23'908	-14.4%
Total	50'574	53'702	-5.8%

Des intérêts courus sont régularisés sur des placements rémunérés ainsi que sur des prêts sur polices.

4.9 Provisions techniques pour le compte propre

Ce poste comprend des provisions techniques de l'assurance-vie de 6'759 millions de CHF (année précédente: 6'599 millions de CHF) et des provisions de l'assurance de choses de 40 millions de CHF (année précédente: 45 millions de CHF).

4.9.1 Provisions techniques assurance-vie

Les provisions techniques brutes assurance-vie comprennent:

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024	Change- ment par rapport à l'année précédente
Réserve mathématique	6'202'885	6'100'557	1.7%
Reports de primes	42'547	45'710	-6.9%
Provisions pour prestation d'assurance	92'538	90'490	2.3%
Provisions pour participations aux excédents créditées	18'282	19'647	-6.9%
Provisions pour la participation future aux excédents	114'175	109'628	4.1%
Excédents latents	288'236	233'223	23.6%
Total	6'758'663	6'599'255	2.4%

Par branches d'assurance, les provisions nettes de l'assurance-vie peuvent être présentées comme suit:

a) Réserve mathématique assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2025			31.12.2024		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	2'683'930	-465	2'683'465	2'639'135	-337	2'638'798
Prévoyance professionnelle	3'513'698	-1'100	3'512'598	3'455'231	-1'157	3'454'074
Autres	5'257	0	5'257	6'191	0	6'191
Total	6'202'885	-1'565	6'201'320	6'100'557	-1'494	6'099'063

b) Reports de primes assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2025			31.12.2024		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	42'521	-442	42'079	45'681	-485	45'196
Autres	26	-1	25	29	-1	28
Total	42'547	-443	42'104	45'710	-486	45'224

c) Provisions pour prestations d'assurance assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2025			31.12.2024		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	52'989	0	52'989	52'942	0	52'942
Prévoyance professionnelle	39'549	-836	38'713	37'548	-836	36'712
Total	92'538	-836	91'702	90'490	-836	89'654

d) Provisions de fluctuation assurance-vie

Ces provisions n'ont pas changé par rapport à l'année précédente et se montent à 10 millions de CHF.

e) Provisions pour la participation future aux excédents assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024	Change-ment par rapport à l'année précédente
A) Provisions pour la participation future des assurées et assurés aux excédents			
Solde des provisions en début d'année	99'493	94'220	5.6%
Prélèvement net pour la distribution aux assurées et assurés	-23'362	-20'727	12.7%
Attribution à la charge du bénéfice annuel	27'000	26'000	3.8%
Total	103'131	99'493	3.7%
B) Excédents à distribuer			
Excédents attribués aux fondations, mais que celles-ci n'ont pas encore distribués	11'044	10'135	9.0%
Total	114'175	109'628	4.1%

Les excédents à distribuer concernent la prévoyance professionnelle. Ils ont été crédités aux fondations collectives, mais celles-ci ne les ont pas encore distribués aux institutions de prévoyance affiliées.

f) Excédents latents assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024	Change-ment par rapport à l'année précédente
État au 1 ^{er} janvier	233'223	213'436	9.3%
Changement	55'013	19'787	> 100%
État au 31 décembre	288'236	233'223	23.6%

La régularisation des droits latents des preneuses et preneurs d'assurance dans la prévoyance professionnelle se base sur les dispositions de la legal quote, 90 pour cent sont chaque fois éliminés. C'est pourquoi 90 pour cent des plus-values et des moins-values résultant de la différence entre établissement du compte de profits et pertes consolidé et compte commercial sont attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle. Ils proviennent essentiellement des immeubles de rapport, portefeuilles d'actions et autres placements de capitaux.

Ces différences de valeur comptable ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

4.9.2 Provisions techniques assurance de choses

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024	Change- ment par rapport à l'année précédente
Provision pour prestations d'assurance	22'460	26'414	-15.0%
Reportes de primes	14'121	15'906	-11.2%
Provision de fluctuation	2'996	2'412	24.2%
Total	39'577	44'732	-11.5%

Concernant les provisions, des informations sur la sinistralité sur une période d'observation de dix ans doivent être publiées dans les opérations non-vie. Le tableau fournit des informations sur les provisions constituées chaque année et sur les sinistres payés pour chaque année.

En CHF 1'000	Fin d'an- née	1 an plus tard	2 ans plus tard	3 ans plus tard	4 ans plus tard	5 ans plus tard	6 ans plus tard	7 ans plus tard	8 ans plus tard	9 ans plus tard	Total
Année de survenance du sinistre											
2016	2'526	2'664	2'712	2'717	2'781	3'267	3'393	3'873	3'628	3'628	
2017	2'074	2'354	2'379	2'385	2'259	2'259	2'259	2'259	2'259		
2018	3'389	3'516	3'525	3'407	3'398	3'393	3'393	3'393			
2019	7'640	9'373	9'532	9'589	8'829	8'594	8'594				
2020	13'618	13'976	13'709	13'301	13'294	13'296					
2021	33'079	34'745	33'212	33'306	33'263						
2022	36'076	36'170	35'806	35'766							
2023	49'334	49'333	49'208								
2024	51'999	51'913									
2025	39'981										
Total estimé charges de sinistres	39'981	51'913	49'208	35'766	33'263	13'296	8'594	3'393	2'259	3'628	241'301
Total des dommages payés	-29'514	-49'622	-45'880	-35'102	-32'277	-13'035	-7'770	-3'393	-2'259	-3'628	-222'480
Total	10'467	2'291	3'328	664	986	261	824	0	0	0	18'821
Provisions années passées											500
Provisions IBNR /ULAE											3'139
Provisions pour prestations d'assurance											22'460

4.10 Provisions non techniques (financières)

En CHF 1'000	Autres provisions	Impôts latents	Total
2025			
État au 1^{er} janvier	9'039	77'241	86'280
Utilisation	-384	0	-384
Changement avec effet sur le résultat	1'031	495	1'526
Modification de la réserve de réévaluation	0	6'353	6'353
État au 31 décembre	9'686	84'089	93'775
2024			
État au 1^{er} janvier	3'389	67'417	70'806
Utilisation	-144	0	-144
Changement avec effet sur le résultat	5'794	3'324	9'118
Modification de la réserve de réévaluation	0	6'500	6'500
État au 31 décembre	9'039	77'241	86'280

Les autres provisions comprennent des provisions pour la prévoyance professionnelle et pour des participations.

4.11 Autres engagements

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024	Change- ment par rapport à l'année précédente
Dépôts en espèces des réassureurs	2'796	2'834	-1.3%
Réassurance	1'725	2'069	-16.6%
Primes payées d'avance	32'002	32'642	-2.0%
Engagements envers des fondations collectives	36'620	46'004	-20.4%
Prestations d'assurance non encore versées	8'013	7'349	9.0%
Dépôts de primes	29'234	32'280	-9.4%
Agents et intermédiaires	6'774	6'585	2.9%
Autres engagements d'assurances	799	835	-4.3%
Autres engagements	25'068	18'157	38.1%
Total	143'031	148'755	-3.8%

5 Informations supplémentaires

5.1 Restrictions de la propriété sur actifs

Dans le domaine de l'assurance-vie, il existe les réserves de propriété suivantes:

a) Liquidités

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024
Moyens mis à disposition pour opérations à terme sur devises	1'700	21'197
Engagements financiers (au titre d'instruments financiers dérivés)	2'689	24'540

Des liquidités sont mises à disposition pour couvrir des engagements résultant d'opérations à terme sur devises.

b) Placements de capitaux

Outre celle mentionnée ci-dessus, il n'existe aucune restriction de disposition pour les placements de capitaux en plus des contraintes relevant du droit de surveillance.

Il existait également la restriction suivante de propriété des placements en dehors du secteur de l'assurance-vie qui a expiré au 10 octobre 2025:

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024
Titres grevés	0	550
Garantie accordée jusqu'au 10.10.2025	0	500

5.2 Baux à long terme non inscrits au bilan

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024
Leasing	387	422
Engagements sur loyer	523	815

5.3 Actifs dans le prêt de titres (securities lending)

Dans le cadre d'un contrat de prêt de valeurs mobilières, certains compartiments en titres à revenu fixe ont été prêtés contre commission.

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024
Le volume au jour déterminant du bilan porte sur:	377'103	356'819

5.4 Investment Commitments

Dans le cadre de l'activité de placement en cours dans les opérations d'assurance, le groupe Pax s'engage à acquérir à l'avenir des titres à un prix défini par avance. Si une partie adverse ne satisfait pas à ses obligations, les coûts de remplacement sont alors supérieurs ou inférieurs, et des charges d'intérêt supplémentaires peuvent apparaître. Qui plus est, les titres faisant l'objet des conventions peuvent être soumis à des fluctuations. Au total, les engagements pris découlant d'investment commitments portent sur:

	31.12.2025	31.12.2024
En CHF 1'000		
Engagements découlant d'investment commitments	1'438	2'312
En EUR 1'000		
Engagements découlant d'investment commitments	975	1'705
En USD 1'000		
Engagements découlant d'investment commitments	3'256	3'256

5.5 Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de révision (KPMG pour Pax, EY pour Simpego) pour l'activité de révision pour la période sous revue se montaient à CHF 764'747, TVA comprise (année précédente: CHF 652'451, TVA comprise). Il n'y a pas eu de prestations proches de la révision (année précédente: CHF 0), aucune prestation supplémentaire n'a été fournie.

5.6 Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement déterminant pour les comptes annuels présents, qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des présents comptes consolidés par le conseil d'administration le 17 mars 2026.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés 2025 à l'assemblée des délégués



KPMG SA
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Pax Holding (société coopérative) et de ses filiales (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 67 à 100) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

© 2026 KPMG SA, société anonyme suisse, est une société du groupe KPMG Holding LLP. KPMG Holding LLP est membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.





Pax Holding (société coopérative), Bâle
Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
des délégués sur l'audit des comptes consolidés 2025

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.



Pax Holding (société coopérative), Bâle
Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
des délégués sur l'audit des comptes consolidés 2025

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.
- nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Lukas Kündig
Expert-réviseur agréé

Zurich, 17 mars 2026

Rapport financier Pax Holding

Comptes annuels 2025

Compte de profits et pertes du Pax Holding (société coopérative), Bâle

En CHF 1'000	2025	2024
Produit de participation	6'000	12'000
Revenu des intérêts des prêts	400	600
Produit des titres	990	1'026
Revenu des intérêts	-1	14
Bénéfices de change sur les placements de capitaux	0	1
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux	2'219	456
Produits des placements de capitaux	9'608	14'097
Revalorisation sur placements de capitaux	235	0
Amortissement sur placements de capitaux	-465	-16'440
Amortissement net des placements de capitaux	-230	-16'440
Frais externes de gestion	-7	-3
Pertes de changes sur les placements de capitaux	0	0
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux	-562	-188
Dépenses pour les placements de capitaux	-569	-191
Produit des placements de capitaux	8'809	-2'534
Autres produits financiers	-4	19
Produit financier	8'805	-2'515
Frais d'organes et de gestion	-1'725	-2'601
Autres charges	-3'308	-2'780
Bénéfice annuel/perte annuelle avant impôts	3'772	-7'896
Impôts	-75	-63
Bénéfice annuel/perte annuelle	3'697	-7'959

Bilan du Pax Holding (société coopérative), Bâle

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024
Actif		
Liquidités	3'453	7'132
Créances vis-à-vis de participations	278	339
Autres créances à court terme	142	144
Compte de régularisation actif	35	88
Actifs circulants	3'908	7'703
Titres	38'083	25'207
Prêts de rang postérieur vis-à-vis de la Pax Assurance	40'000	40'000
Placements financiers	78'083	65'207
Participations	80'888	83'932
Actif immobilisé	158'971	149'139
Total actif	162'879	156'842
Passif		
Engagements envers participations	25	17
Autres engagements à court terme	147	306
Compte de régularisation passif	440	470
Provisions à court terme	1'764	255
Capital étranger à court terme	2'376	1'048
Provisions à long terme	3'537	2'525
Capital étranger à long terme	3'537	2'525
Capital d'emprunt	5'913	3'573
Réserve légale	150'000	150'000
Bénéfice inscrit au bilan		
Report de l'année précédente	3'269	11'228
Bénéfice annuel/perte annuelle	3'697	-7'959
Bénéfice inscrit au bilan	6'966	3'269
Capital propre	156'966	153'269
Total passif	162'879	156'842

Annexe au Pax Holding

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse (articles 957-963b CO). Les participations sont soumises à un test annuel de dépréciation «impairment».

Présentation des comptes pour les grandes entreprises

Le Pax Holding établit en plus des comptes consolidés selon le standard reconnu (Swiss GAAP RPC). C'est pourquoi il peut être renoncé dans les présents comptes annuels à l'établissement d'un tableau de financement.

Participations

	Taux de participation 31.12.2025	Capital de base 31.12.2025 en CHF 1'000	Taux de participation 31.12.2024	Libéré à
Les participations directes du Holding se composent comme suit:				
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.00%	120'000	100.00%	100.00%
Creadi AG en liquidation, Bâle	0.00%	0	100.00%	0.00%
Pax Asset Management SA, Bâle	100.00%	1'500	100.00%	100.00%
Simpego Assurances SA, Zurich	53.88%	13'406	60.84%	100.00%

Au cours de l'exercice 2024, la liquidation de la Creadi AG, Bâle, a été décidée. La procédure de liquidation a été clôturée en novembre 2024 et les actifs ont été répartis en janvier 2025. La société a été radiée du registre du commerce au 2 septembre 2025.

Lors de l'assemblée générale de la Simpego en décembre 2024, il a été décidé d'augmenter le capital-actions par une augmentation ordinaire pouvant atteindre 8.1 millions de CHF. En juin 2025, l'augmentation du capital de 2.0 millions de CHF a été réalisée, ce qui a augmenté le capital-actions d'un montant de 1.5 million de CHF. Le Pax Holding n'a pas participé à cette augmentation du capital, raison pour laquelle le taux de participation a baissé de 6.96 pour cent et porte désormais sur 53.88 pour cent.

Prêts de rang postérieur

Les prêts de rang postérieur suivants ont été accordés à des sociétés ayant un rapport de participation:

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	40'000	40'000
Total	40'000	40'000

Le prêt de rang postérieur à la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle, a été accordé pour une durée indéterminée.

Créances vis-à-vis de participations

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	278	339
Total	278	339

Engagements envers participations

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024
Pax Asset Management SA, Bâle	25	17
Total	25	17

Provisions

Les provisions (à court et à long termes) contiennent des promesses de prise en charge de frais envers la Pax, Fondation collective Balance que le Pax Holding a émises en tant que fondateur. Ces provisions sont calculées en fonction de l'évolution du portefeuille et de la durée du contrat.

Autres charges

En CHF 1'000	2025	2024
Constitution de provisions engagements financiers Pax, Fondation collective Balance	2'777	2'780
Coûts anniversaire des 150 ans de Pax	531	0
Total	3'308	2'780

Actifs soumis à une réserve de propriété

Titres gagés pour garantir les propres engagements:

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024
Titres grevés	0	550
Garantie accordée jusqu'au 10.10.2025	0	500

Engagements conditionnels

Dans le cadre de l'imposition TVA du groupe d'imposition TVA Pax, le Pax Holding est solidairement responsable.

Nombre de postes à temps plein

Le Pax Holding n'a aucune personne salariée.

Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement déterminant pour les présents comptes annuels, et qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 17 mars 2026.

Proposition du conseil d'administration quant à l'utilisation du bénéfice inscrit au bilan

En CHF 1'000	31.12.2025	31.12.2024
Report de l'année précédente	3'269	11'228
Bénéfice annuel/perte annuelle	3'697	-7'959
Bénéfice inscrit au bilan à la disposition de l'assemblée des délégués	6'966	3'269
Le conseil d'administration propose l'utilisation suivante:		
Report sur le nouvel exercice	6'966	3'269

Le conseil d'administration demande le report du bénéfice inscrit au bilan sur le nouvel exercice.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025 à l'assemblée des délégués



KPMG SA
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Pax Holding (société coopérative) (la société), comprenant le compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, bilan au 31 décembre 2025 ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 104 à 109) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

© 2026 KPMG SA, société anonyme suisse, est une société du groupe KPMG Holding LLP. KPMG Holding LLP est membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.





Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à



Pax Holding (société coopérative), Bâle
Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
des délégués sur l'audit des comptes annuels 2025

ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Lukas Kündig
Expert-réviseur agréé

Zurich, 17 mars 2026

© 2026 KPMG SA, société anonyme suisse, est une société du groupe KPMG Holding LLP. KPMG Holding LLP est membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.



Ours**Éditrice:**

Pax Holding (société coopérative), Bâle

Texte:

Pax

Concept et design:

Multiplikator AG

Réalisation technique:

LST AG

Photos:

Westend61 (couverture)

Marc Gilgen (p. 8-13)

© 2026 by Pax Holding

(société coopérative)

Reproduction complète ou partielle
uniquement avec l'accord écrit
du Pax Holding (société coopérative)

En ligne:

pax.ch/rapport-de-gestion

Pax

Aeschenplatz 13

CH-4002 Bâle

Tél. +41 61 277 66 66

info@pax.ch

www.pax.ch